

7. ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération d'ouverture de la concertation (27/10/2017)
- Annexe 2 : Arrêté d'ouverture de la concertation (16/08/2021)
- Annexe 3 : Dossier de concertation : notice explicative, plans de situation et périmètre, reportage photographique.
- Annexe 4 : Annonce légale d'ouverture et de clôture de la concertation
- Annexe 5 : Guide de balade urbaine et carnet de visuels
- Annexe 6 : Présentation et comptes-rendus des rencontres avec le public : balades urbaines, atelier, réunion de synthèse.

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 octobre 2017	N° 2017-661

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SYLVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANCOIS à partir de 11h42
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h08
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45
Mme Emilie MARCERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 octobre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-661

Bruges - Aménagement du secteur Terrefort - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte

Situé au sud de l'échangeur 6 de la rocade, le secteur de Terrefort constitue l'entrée de ville nord de la commune de Bruges.

Avec la présence d'activités économiques et médicales, de la clinique Jean Villar, des établissements de formation au nord de l'avenue de Terrefort, ainsi qu'un tissu résidentiel au sud, le secteur de Terrefort présente une mixité fonctionnelle génératrice de nombreuses problématiques d'usage, de déplacement et de stationnement, notamment avec la desserte du tram-train depuis janvier 2017.

Dans ce contexte, des fonciers privés sont en cours de mutation et des projets d'activités médicales (un centre orthopédique et cytologique) et un programme de logements se développent au sein de ce secteur attractif.

Afin de répondre aux besoins existants et futurs du site, de questionner l'usage des sols ainsi que la morphologie et le fonctionnement des espaces publics, une étude pré-opérationnelle a été lancée par le Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole en janvier 2016. L'équipe Nechtan et Ook a été mandatée pour définir une programmation et proposer des formes urbaines sur les îlots potentiellement mutables ainsi que sur les espaces publics.

Les conclusions de cette première étude remises en juin 2016 ont permis de mettre en exergue la nécessité de requalifier les espaces publics au vu des usages existants et projetés (nouveaux habitants et nouvelles activités) générateurs de flux multiples. Un scénario d'aménagement et de reconfiguration des espaces publics a ainsi été arrêté.

En mars 2017, une étude complémentaire, confiée aux mêmes prestataires, a permis de préciser l'aménagement des espaces publics, les programmes et surfaces de plancher sur les îlots mutables afin de définir le montage opérationnel et financier le plus adéquat.

La requalification de l'avenue de Terrefort avec une emprise de 20 mètres ainsi que la programmation des îlots ont été présentées. Afin d'établir les éléments programmatiques, la destination de chacun des 5 îlots a été définie dans des fiches descriptives de lots.

Au regard des dernières réflexions et orientations de ces études, il est désormais nécessaire d'ouvrir une concertation réglementaire portant sur le projet.

II – Objectifs du projet

L'étude lancée en 2016 par Bordeaux Métropole et suivie conjointement par la ville a permis de définir les objectifs et invariants suivants :

- l'accompagnement maîtrisé de la mutation en cours des fonciers privés, en cohérence avec l'aménagement des espaces publics et la mise en service de la station de tram de Terrefort.
- le développement du tissu tertiaire existant et l'apport d'une offre commerciale et de services en raison de l'attractivité du secteur avec l'arrivée du tram-train depuis décembre 2016,
- la création, le réaménagement et la requalification des espaces publics,
- le confortement des différents modes de déplacements et l'amélioration de la lisibilité des parcours,
- l'offre d'un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers avec la valorisation de la trame paysagère et la création de percées nord/sud et ouest/est, facilitant ainsi les liaisons transversales.

III – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- dans les locaux de **Bordeaux Métropole** – 4, rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux - bureau 646,
 - en **mairie de Bruges** – 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
 - dans les locaux de **Bordeaux Métropole - Pôle territorial ouest** - Parc Sextan - 6-8, rue des Satellites - Immeuble A - Direction du développement et de l'aménagement - 1^{er} étage - 33185 Le Haillan,
- pendant une durée de deux mois minimum où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.
Il sera prévu une réunion publique à minima.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Bruges et au siège de Bordeaux Métropole, la publicité de la clôture de cette concertation sera également annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur Terrefort sur la commune de Bruges,

CONSIDERANT QU'il est, dès lors, nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs du projet décrits dans le présent rapport,

Article 2 : d'ouvrir une concertation sur le secteur de Terrefort,

Article 3 : d'acter le déroulement de ladite concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires et à en fixer la date de lancement effective et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 NOVEMBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 NOVEMBRE 2017	 Monsieur Michel DUCHENE

16 AOÛT 2021



Direction Générale du Développement
Direction du Développement Economique
Service Offre Foncière et Immobilière
Réf. interne :

Nomenclature ACTES et matière : 2.2.9 autres

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM1070

Du 4 août 2021

OBJET : Ouverture de la concertation Bruges Terrefort

Vu les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2017-661 du 27 octobre 2017, relative à l'ouverture de la concertation réglementaire de Bruges Terrefort.

Considérant que Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur Terrefort sur la commune de Bruges,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que les modalités de la concertation déjà mises en place par la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 27 octobre 2017 doivent être complétées par arrêté du Président comme le conseil l'a autorisé,

Considérant que les dates d'ouverture et de clôture de la concertation doivent être portées à la connaissance du public

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 – Durée de la concertation

La concertation sera ouverte du mardi 7 septembre 2021 au mercredi 10 novembre inclus.

Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Article 2 – Modalités de la concertation

- Rappel des modalités de la concertation mises en place par le conseil de Bordeaux Métropole
 - Dossier de concertation disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr
 - Registre électronique sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.
 - Dossiers et registres papier en mairie de Bruges et à Bordeaux Métropole pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles.
- Modalités complémentaires
 - Mise à disposition d'un dossier de concertation dans les dossiers papier et sur le site de la participation, comprenant :
 - La délibération d'ouverture du 27 octobre 2017,
 - Le plan de situation,
 - Un reportage photographique,
 - Un plan du périmètre d'étude,
 - Une notice explicative du projet définissant les objectifs poursuivis.
 - Modification des lieux de consultation de la mise à disposition des registres et du dossier de concertation :
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet – 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux
 - en mairie de Bruges – 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil du Pôle territorial ouest – 10-12, rue des Satellites – Immeuble Pégase — 33185 Le Haillan,

pendant la durée de la concertation où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

Ces mises à disposition interviendront dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Mairie de Bruges et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre le virus COVID-19.

- Une réunion publique en salle ou en visio-conférence selon l'évolution de l'épidémie de COVID 19

Les dates et heures de la réunion publique seront communiquées sur le site de la participation et par voie d'affiches.

Les modalités d'inscription et/ou de connexion seront précisées sur le site de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Bruges et à Bordeaux Métropole pendant toute la durée de la concertation.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- D'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Article 5 – Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame le maire de Bruges, et à Madame la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement urbain et naturel – foncier opérationnel.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le

Pour le Président, et par délégation

Andréa Kiss



Bruges - Quartier “Terrefort”

Concertation réglementée

NOTICE EXPLICATIVE



Table des matières

Le contexte général	3
Pourquoi une opération d'ensemble ?	4
Description du périmètre d'étude	5
Situation	5
Reportage photographique des principaux espaces publics du secteur étudié	6
Les principales caractéristiques du site	8
De nombreuses impasses	8
Une bonne desserte en transports	8
Un paysage architectural et paysager hétérogène	8
Les objectifs du projet	9
Les orientations du projet d'aménagement	10
Pacifier les rues pour favoriser tous les modes de déplacements	10
Planter généreusement pour un meilleur cadre de vie	11
Créer une ambiance urbaine en lien avec l'identité du centre-ville de Bruges	11
Synthèse des orientations à affiner au regard des enseignements de la concertation	12
Les programmes immobiliers îlot par îlot	13
Les modalités de la concertation	15
Annexes	16
Annexe n°1 : Arrêté du 4 août 2021	16
Annexe n°2 : Délibération du 27 octobre 2017	19

Le contexte général

La ville de Bruges et Bordeaux Métropole engagent une importante opération d'aménagement afin de revitaliser le quartier Terrefort qui constitue une entrée majeure de la ville. Cette zone en pleine mutation depuis une dizaine d'années, a connu des aménagements successifs sans réelle cohérence. Le programme a pour objectif de renforcer l'attractivité du quartier et de mieux l'intégrer au reste de la ville. Il repose sur un ensemble d'opérations mixant logements, commerces et activités et une requalification de l'espace public (végétalisation, circulation, mobilités, interconnexions).

Le secteur de Terrefort à Bruges se trouve au croisement de nombreux axes de transport, à proximité immédiate

de la rocade, du pôle de formation aux métiers de l'industrie, du centre-ville et du centre médical de Bruges. Il représente de fait une formidable opportunité pour répondre aux enjeux de la métropole, aussi bien pour le développement de l'activité et de l'emploi (notamment à destination des PME) que pour la création d'une offre de logements adaptée aux ménages.

Enfin, une nouvelle appropriation des espaces publics est attendue par la transformation des lieux pour les modes doux et la renaturation du domaine public pour d'autres usages.

Pourquoi une opération d'ensemble ?

L'entrée de ville de Terrefort est située au nord-ouest de la commune de Bruges, sur l'avenue de Terrefort, axe structurant du quartier et de l'opération, reliant la gare à la rocade via le pôle médical. Le quartier est directement desservi par l'échangeur 6 de la **rocade**, bénéficie d'un accès privilégié à la **gare TER** et à la **station de tramway "Gare de Bruges"**. Elle se situe à environ **500m du centre-ville** de la commune.

Ce secteur est traversé par l'avenue de Terrefort :

- Au nord de l'avenue une zone d'activité accueille un **pôle médical majeur** (polyclinique Jean Vilar, les cliniques spécialisées Terrefort) et un **pôle d'enseignement important** de près de 900 étudiants (CFAI - UIMM).
- Au sud, se trouvent des ensembles collectifs (dénommés Tour de la Salle) et quelques maisons individuelles disséminées.

L'occupation économique du foncier a progressivement évolué :

- 2009 - délocalisation du centre de voirie de Bordeaux Métropole, désaffectation progressive des locaux
- 2014 -2015 : désaffectation des entrepôts GALLIERE RICKLIN

- 2016 : aménagement du parc relais tramway
- 2019 : ouverture des cliniques spécialisées Terrefort
- 2020 : fermeture du restaurant Courtepaille

Ce quartier supporte :

- Des flux de circulation importants notamment routiers (sortie 6 / flux Blanquefort-Médoc)
- Des conditions peu lisibles et peu sécurisantes pour les mobilités alternatives (vélos, piétons...)
- Une absence d'animation de l'espace public : pas de commerces, départ progressif d'activités économiques

Une étude pré-opérationnelle lancée par Bordeaux Métropole dès janvier 2016 a mis en exergue la nécessité de requalifier les espaces publics au vu des usages existants et projetés (nouveaux habitants et nouvelles activités) et d'accompagner la mutation des terrains privés.

Bordeaux Métropole a missionné sa société publique locale, la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), pour approfondir cette étude et définir les conditions de mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble capable d'agir sur l'espace public et les terrains privés.

Plan de situation du secteur d'étude : le site de Terrefort



Description du périmètre d'étude

Situation

Le site étudié est bordé à l'est par l'avenue Charles de Gaulle, au sud la rue Claude Debussy et l'avenue Maryse

Bastie, à l'ouest par la Place du 11 novembre et au nord par une limite privée donnant sur l'avenue de Terrefort.

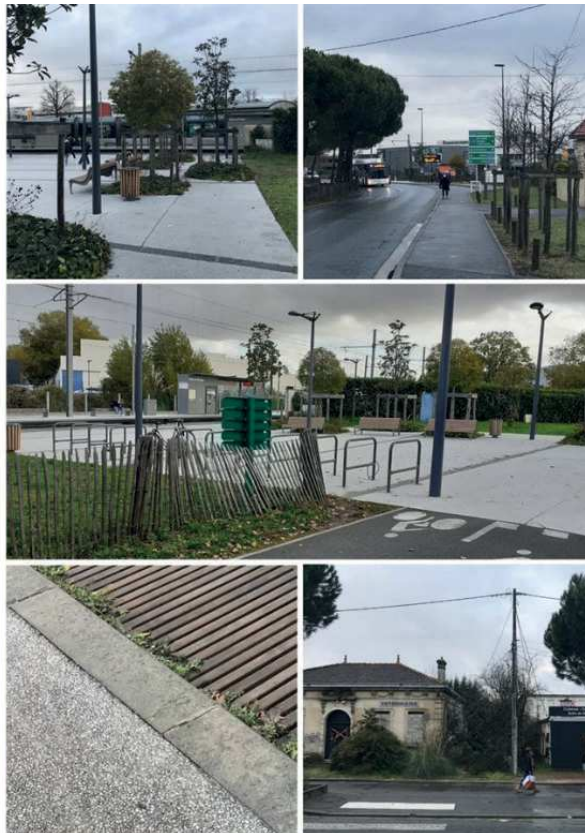
Périmètre d'étude

Bruges Terrefort



Reportage photographique des principaux espaces publics du secteur étudié

Le parvis de la gare



L'Avenue de Terrefort



La place du 11 novembre



Les principales caractéristiques du site

De nombreuses impasses

La présence de nombreuses infrastructures (rocade, voie ferrée) et zones d'activités créé plusieurs impasses dans le quartier. Ces discontinuités tendent à isoler le secteur d'étude du centre-ville, pourtant situé à environ 500m.

Une bonne desserte en transports

Le site est très accessible, à la croisée de nombreux moyens de transports (rocade, TER, Tramway, bus). Toutefois, la gare est peu visible et l'interconnexion entre ces différents modes est gênée par des ruptures de parcours. Les carrefours sont peu lisibles et les délaissés de voirie nombreux.

Le trafic automobile et le stationnement désorganisé génèrent plusieurs nuisances :

- la circulation des piétons et cycles est compliquée ;
- la gare de tramway est peu visible ;
- le bruit est conséquent sur le site ;
- les habitants et les usagers sont exposés à des pollutions de l'air ;
- les nombreux parkings et voies de circulation en bitume noir génèrent un phénomène d'îlot de chaleur lors des canicules.

Un paysage architectural et paysager hétérogène

Les bâtiments existants dans le périmètre sont divers par leurs hauteurs, volumes, formes, matériaux, implantations, couleurs et leurs époques de construction. Par exemple, les hauteurs des bâtis varient entre 3m (1 niveau pour les bâtiments économiques en bord de rocade) et 20m (6 niveaux environ pour la clinique Jean Vilar). Le paysage mixe des jardins ouverts, arbres isolés et fossés plantés.

Une attractivité à stimuler et maîtriser

Plusieurs entreprises ont abandonné progressivement la zone artisanale de Terrefort, la laissant partiellement en friche. Le site demeure attractif, notamment grâce à la présence de la clinique Jean Vilar et de l'orthopole, à valoriser.

Un projet connexe : la mise à 2x3 voies de la rocade

La rocade, située au nord du site, est en cours d'élargissement en 2x3 voies. Ce projet conforte le positionnement stratégique du secteur Terrefort et appelle à des solutions d'aménagement pour le maintenir comme tel, tout en préservant la qualité de vie des riverains et des usagers. L'échangeur numéro 6 doit être reconfiguré avec création d'un rond-point en complément du rond-point de la place du 11 novembre. Les travaux doivent avoir lieu entre 2022 et 2023.

Les objectifs du projet

La ville de Bruges et Bordeaux Métropole souhaitent mener une action d'envergure sur le quartier de Terrefort pour revitaliser cette entrée de ville majeure, l'embellir et la sécuriser. Les grands objectifs sont les suivants :

- **Créer, réaménager et requalifier les espaces publics**, à travers la création et la matérialisation d'espaces de stationnement pour mieux les répartir sur l'ensemble du périmètre d'étude, ainsi qu'un agrandissement des espaces dédiés aux piétons.
- **Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers** : valoriser la trame paysagère et créer des voies facilitant les déplacements piétons entre la gare de Bruges et les espaces résidentiels et d'activité, ainsi qu'en direction du centre-ville. L'opération d'aménagement Terrefort s'inscrira dans l'identité de "ville-parc" de la commune de Bruges.
- **Accompagner la mutation en cours des fonciers privés** en cohérence avec l'aménagement des espaces publics, via une architecture maîtrisée (couleurs, hauteurs) et la création de logement pour tous les publics (étudiants, etc.).
- **Développer le tissu tertiaire existant, apporter une offre commerciale et de services de proximité et des locaux d'activités artisanaux** répondant aux besoins des habitants.
- **Conforter les différents modes de déplacements et améliorer la lisibilité des parcours**, à travers une nouvelle répartition des flux de circulation (automobiles, cyclistes, piétons), le développement d'un réseau structurant, en lien avec la proximité de la rocade A630, la desserte tramway et TER, et le développement d'interconnexions entre le site et la gare de Bruges.

Dans cette perspective, et suite à une consultation, La Fab a désigné un groupement d'urbanistes-conseil (Hame Urbaniste, Volga Paysagiste, 180° Bureau d'études environnemental), pour mener les études urbaines, paysagères et environnementales sur le périmètre du projet. Ces études ont pour objet l'élaboration de documents garantissant la cohérence du paysage général et des bâtiments.

Dans le même temps, La Fab a missionné un paysagiste (Phytolab) et un bureau d'études voirie (Artelia) pour étudier les "espaces publics" (rues, places, jardins) du secteur.

La première mission confiée à ces urbanistes/paysagistes était de définir de grandes orientations d'aménagement. En parallèle, des études techniques (circulation, biodiversité...) ont permis de mieux connaître les thèmes à prendre en compte.

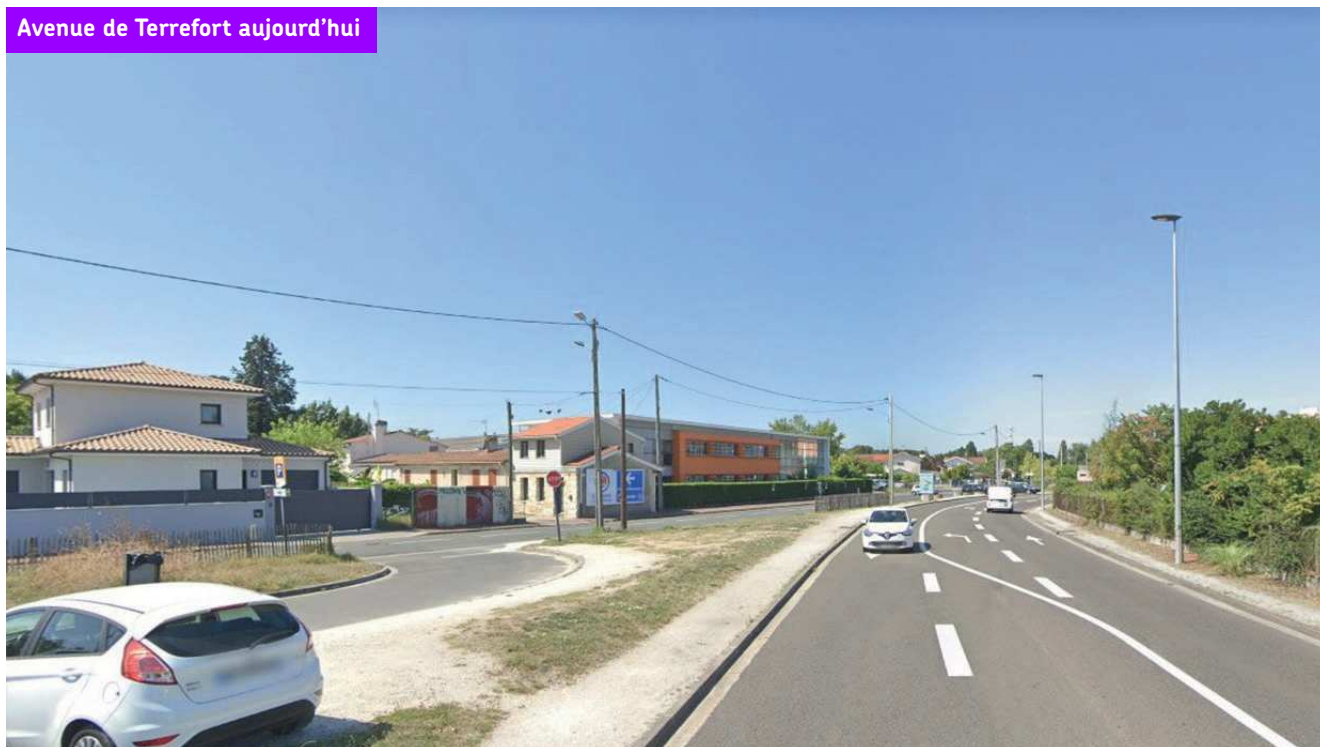
Il s'agit désormais de porter ces éléments à la connaissance du public à travers une concertation et de recueillir son avis.

Les orientations du projet d'aménagement

Pacifier les rues pour favoriser tous les modes de déplacements

- La **pacification de l'avenue de Terrefort** : La place réservée à la route serait réduite au profit de larges trottoirs et pistes cyclables, bordés de plantations et de places de stationnement. Cela inviterait les automobilistes à ralentir les vitesses, tout comme la création d'un rond-point au droit de la place du 11 novembre.
- La création d'une **"voie verte" piétonne/cycle** : elle relierait la gare à la Maison de l'industrie sur une partie de l'ancienne avenue Bastié, accompagnée d'un square Place du 11 Novembre (avec réservation aux piétons de la voie longeant l'UIMM sur cette même place).
- La **mise en valeur du parvis de la gare** prolongé au pied de l'îlot n°5 : un **passage piéton surélevé** sécuriserait la traversée de l'avenue Charles de Gaulle. **L'arrêt de bus** de la rue Bastié y serait déplacé pour faciliter la vie des usagers. Le carrefour à feux pourrait être maintenu ou transformé en rond-point en fonction des enseignements de la concertation.
- **L'intégration dans le domaine public de la rue Debussy et mise en sens unique des rues Debussy et Maryse Bastié** : la rue Maryse Bastié sera reliée à l'avenue de Terrefort. Ces deux rues deviendraient des "zones 30" dotées de pistes cyclables pour pacifier les circulations dans la zone résidentielle.
- La création de nouvelles places de stationnement : **rues Debussy, Bastié, Terrefort**. Certaines de ces places seraient réglementées en zone bleue ou réservées aux résidents. Le **parking bordant l'avenue Terrefort** serait en revanche **fermé**, tout comme certains emplacements place du 11 Novembre.
- La création d'un **parking "silo"** en surplomb de l'actuel Parking Relais (îlot n°3) permettrait d'offrir une offre complémentaire, sous réserve de l'accord de Bordeaux Métropole.

Avenue de Terrefort aujourd'hui





Planter généreusement pour un meilleur cadre de vie

- L'inscription dans l'identité de **“ville parc” de Bruges** : Le projet maintiendrait les arbres et espaces verts en bonne santé sur les futurs espaces publics. **Environ 100 arbres assortis de végétation basse seraient plantés.**
- Le développement des **services rendus par la Nature** : L'opération permettrait de **“désimperméabiliser”** des espaces en bitume pour retrouver des sols fertiles pouvant réduire les canicules et infiltrer les eaux de pluies.
- Le renforcement **des usages** et l'aménagement **de lieux fédérateurs** : le projet pourrait prévoir des espaces de loisirs et d'agrément (par exemple des terrains de pétanque, des espaces verts pour les enfants,...), à affiner selon les enseignements de la concertation. Le parvis de la gare pourrait être équipé de matériel permettant des animations ou marchés ponctuels.

Créer une ambiance urbaine en lien avec l'identité du centre-ville de Bruges

- Un programme de construction **cohérent avec les besoins** et la situation de Terrefort proche des transports en commun :
 - Du **logement le long des axes de transports** pour des foyers divers (famille, étudiants, jeunes), comportant une partie en **logements sociaux et abordables** ;
 - De **l'activité économique** pour conforter le pôle santé et enseignement existant ;
 - Des **locaux pour artisans** pour développer l'emploi local et les services au sein des bassins de vie.
- Des **commerces de proximité** animant le quartier à toute heure de la journée, répondant aux besoins des habitants et usagers, à affiner selon les résultats de la concertation.
- Une **architecture maîtrisée** s'inscrivant dans l'identité de Bruges :
 - Une transition des hauteurs et un respect des couleurs du territoire ;
 - Une attention aux espaces extérieurs (clôtures, plantations).

Synthèse des orientations à affiner au regard des enseignements de la concertation

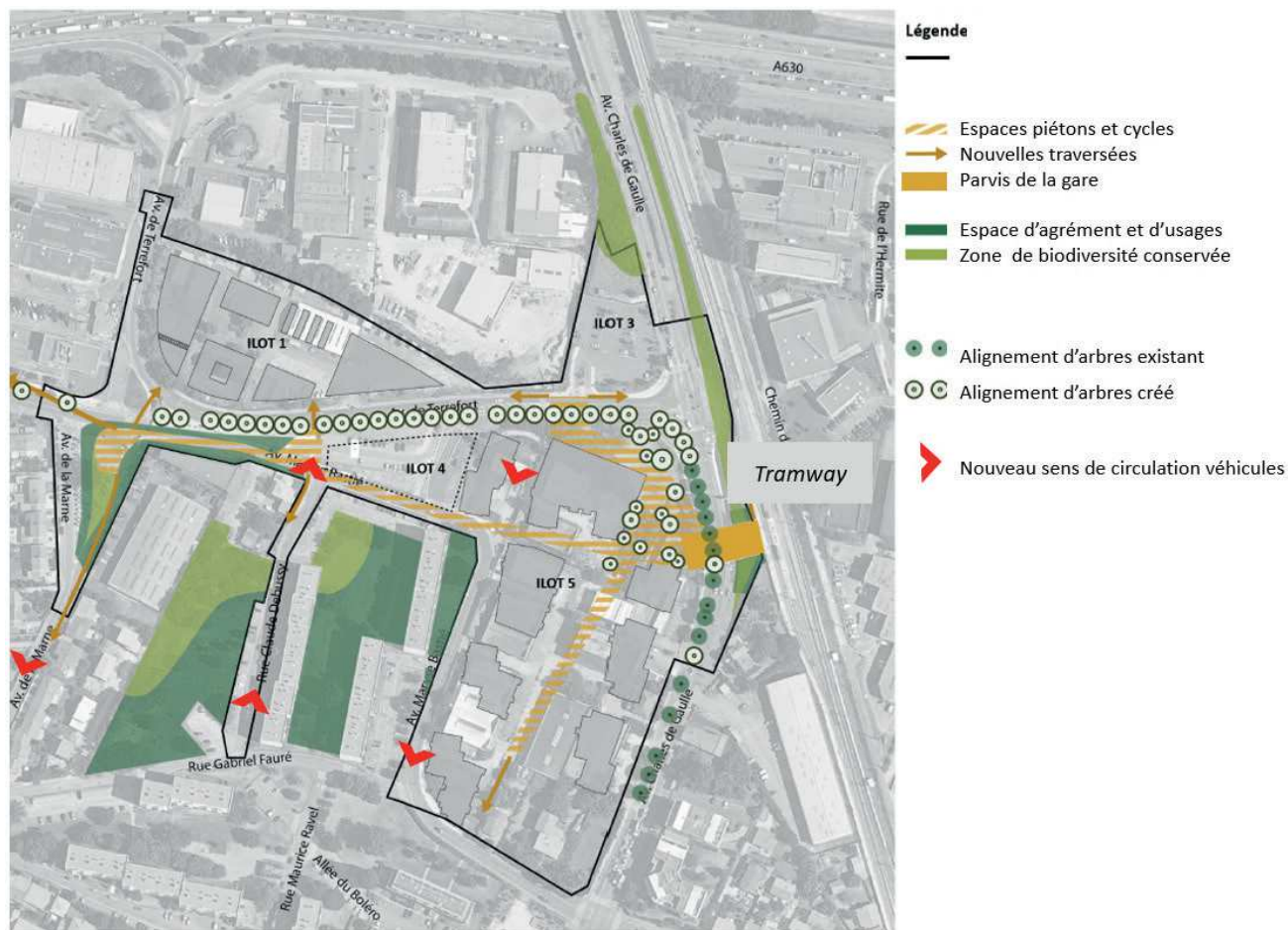
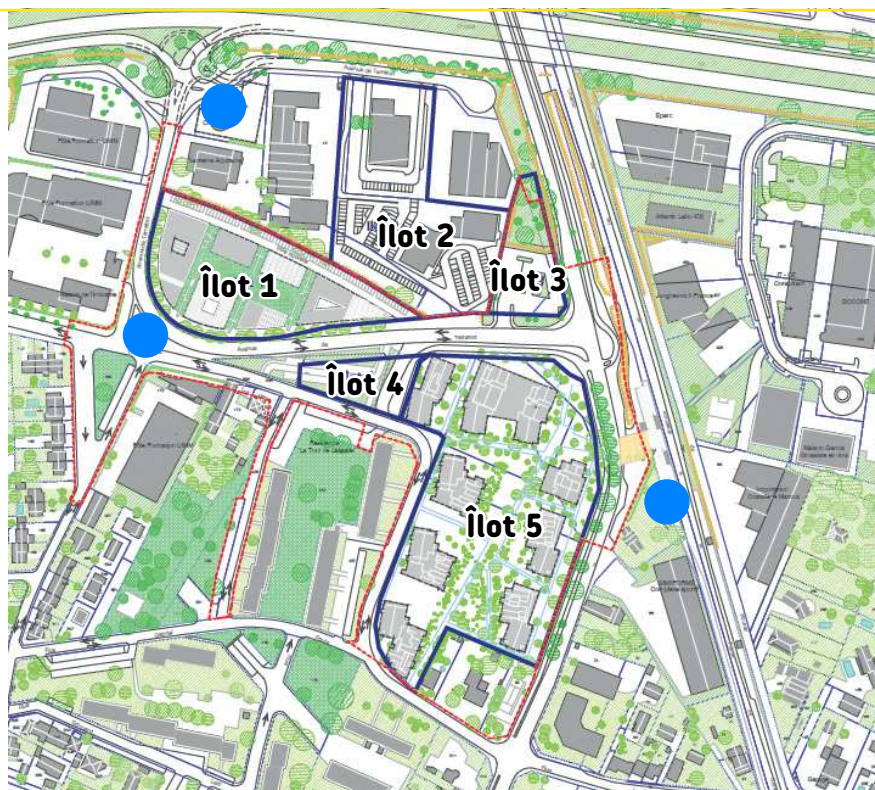


Schéma des orientations d'aménagement du secteur de Terrefort

Les programmes immobiliers îlot par îlot

- Îlots déjà identifiés
- Îlots potentiels mutables à moyen et long terme



Plan de répartition des îlots

- **Îlot 1** : en cours sur un terrain propriété de Bordeaux Métropole : locaux destinés à l'artisanat, la formation et des bureaux suite à l'appel à projet AIRE 2. Pour

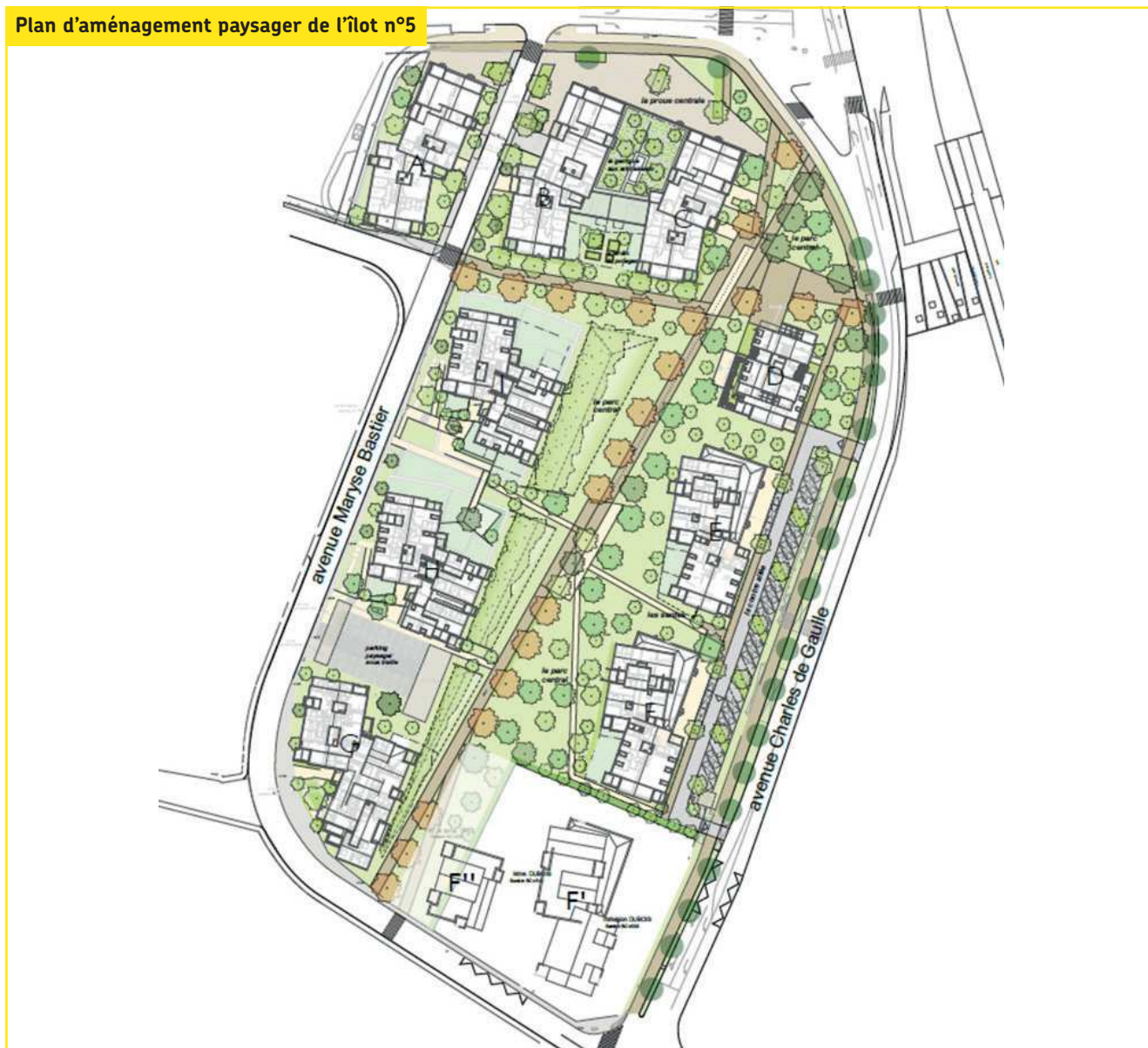
plus d'informations, consultez le site internet suivant : <https://lafab-bm.fr/aire/>

Vue sur les locaux de l'îlot n°1 depuis l'avenue de Terrefort (angle Place du 11 Novembre vers le Nord)



- **Îlot 2** : réalisé, cliniques spécialisées Terrefort
- **Îlot 3** : projet de commerce et parc de stationnement, à affiner selon les enseignements de la concertation
- **Îlot 4** : projet de logement à affiner selon les enseignements de la concertation
- **Îlot 5** : programme immobilier mixte dont le permis de construire est délivré comprenant du commerce et des services en pied d'immeuble, des logements pour étudiants (résidence étudiante/Foyer Jeunes Travailleurs) et pour les familles (logements sociaux et privés).
Le projet comprend également la réalisation de vastes espaces verts ouverts (parc central, traversée Est-Ouest, placette devant l'arrêt de tramway) au profit des futurs habitants de l'îlot mais aussi des habitants du quartier. Les besoins en commerces et services sont à affiner avec les enseignements de la concertation.

Plan d'aménagement paysager de l'îlot n°5



L'attractivité du site se confirmant, d'autres constructions pourraient voir le jour **à moyen et long terme** sur l'ancien site de Courtepaille, les entrepôts Matous voire le site de l'AFPI de l'UIMM Place du 11 novembre.

Les modalités de la concertation

La concertation a pour objectifs de recueillir les avis, questions et suggestions des participants, afin d'enrichir, d'affiner et de modifier les orientations du projet telles que décrites ci-dessus, et en particulier :

- La représentation d'une entrée de ville et comment "faire ville".
- La requalification des espaces publics.
- Le plan de déplacement du quartier.
- Le devenir de l'ilot 3 destiné au stationnement et à du commerce.
- Le devenir de l'ilot 4 destiné à l'urbanisation.
- Les besoins en commerces et services dans le quartier.

Les modalités de concertation ont fait l'objet d'une délibération en date du 27 octobre 2017 et d'un arrêté de Monsieur le Président de la Métropole en date du 4 août 2021.

La concertation se tiendra du mardi 7 septembre au mercredi 10 novembre 2021.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- dans les locaux de Bordeaux Métropole - à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet - 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux
- en mairie de Bruges - 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
- dans les locaux de Bordeaux Métropole - à l'accueil du Pôle territorial ouest - 10-12, rue des Satellites - Immeuble Pégase - 33185 Le Haillan,

Pendant une durée de deux mois minimum où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Il sera prévu une réunion publique à minima. Le public sera en outre informé, le plus tôt possible du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

D'autres temps de concertation seront très prochainement annoncés sur le site internet de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et par voie d'affiches.

Indépendamment de l'affichage de la délibération en mairie de Bruges et au siège de Bordeaux Métropole, la publicité de la clôture de cette concertation sera également annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

À l'issue de la concertation un **bilan de la concertation** sera rendu public et présentera les réponses et engagements de la ville et de la métropole pour tenir compte des questions et contributions des habitants.

Les résultats de cette concertation seront exploités dans le cadre de l'élaboration du projet préalablement au dépôt des autorisations administratives.

Annexe n°1 : Arrêté du 4 août 2021

Le Service du contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde a déclaré avoir reçu ce document le

16 AOUT 2021



Direction Générale du Développement
Direction du Développement Economique
Service Offre Foncière et Immobilière
Réf. interne :

Nomenclature ACTES et matière : 2.2.9 autres

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM1070

Du 4 août 2021

OBJET : Ouverture de la concertation Bruges Terrefort

Vu les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2017-661 du 27 octobre 2017, relative à l'ouverture de la concertation réglementaire de Bruges Terrefort.

Considérant que Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur Terrefort sur la commune de Bruges,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que les modalités de la concertation déjà mises en place par la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 27 octobre 2017 doivent être complétées par arrêté du Président comme le conseil l'a autorisé,

Considérant que les dates d'ouverture et de clôture de la concertation doivent être portées à la connaissance du public

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 – Durée de la concertation

La concertation sera ouverte du mardi 7 septembre 2021 au mercredi 10 novembre inclus.

Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Article 2 – Modalités de la concertation

- Rappel des modalités de la concertation mises en place par le conseil de Bordeaux Métropole
 - Dossier de concertation disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr
 - Registre électronique sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.
 - Dossiers et registres papier en mairie de Bruges et à Bordeaux Métropole pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles.
- Modalités complémentaires
 - Mise à disposition d'un dossier de concertation dans les dossiers papier et sur le site de la participation, comprenant :
 - La délibération d'ouverture du 27 octobre 2017,
 - Le plan de situation,
 - Un reportage photographique,
 - Un plan du périmètre d'étude,
 - Une notice explicative du projet définissant les objectifs poursuivis.
 - Modification des lieux de consultation de la mise à disposition des registres et du dossier de concertation :
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet – 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux
 - en mairie de Bruges – 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil du Pôle territorial ouest – 10-12, rue des Satellites – Immeuble Pégase — 33185 Le Haillan,

pendant la durée de la concertation où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

Ces mises à disposition interviendront dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Mairie de Bruges et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre le virus COVID-19.

- Une réunion publique en salle ou en visio-conférence selon l'évolution de l'épidémie de COVID 19

Les dates et heures de la réunion publique seront communiquées sur le site de la participation et par voie d'affiches.

Les modalités d'inscription et/ou de connexion seront précisées sur le site de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Bruges et à Bordeaux Métropole pendant toute la durée de la concertation.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- D'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Article 5 – Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame le maire de Bruges, et à Madame la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement urbain et naturel – foncier opérationnel.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 13 août 2021

Pour le Président, et par délégation

Andréa Kiss



Annexe n°2 : Délibération du 27 octobre 2017

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 octobre 2017	N° 2017-661

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SYLVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANÇOIS à partir de 11h42
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h08
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TURNERIE à partir de 12h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 octobre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-661

Bruges - Aménagement du secteur Terrefort - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte

Situé au sud de l'échangeur 6 de la rocade, le secteur de Terrefort constitue l'entrée de ville nord de la commune de Bruges.

Avec la présence d'activités économiques et médicales, de la clinique Jean Villar, des établissements de formation au nord de l'avenue de Terrefort, ainsi qu'un tissu résidentiel au sud, le secteur de Terrefort présente une mixité fonctionnelle génératrice de nombreuses problématiques d'usage, de déplacement et de stationnement, notamment avec la desserte du tram-train depuis janvier 2017.

Dans ce contexte, des fonciers privés sont en cours de mutation et des projets d'activités médicales (un centre orthopédique et cytologique) et un programme de logements se développent au sein de ce secteur attractif.

Afin de répondre aux besoins existants et futurs du site, de questionner l'usage des sols ainsi que la morphologie et le fonctionnement des espaces publics, une étude pré-opérationnelle a été lancée par le Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole en janvier 2016. L'équipe Nechtan et Ook a été mandatée pour définir une programmation et proposer des formes urbaines sur les îlots potentiellement mutables ainsi que sur les espaces publics.

Les conclusions de cette première étude remises en juin 2016 ont permis de mettre en exergue la nécessité de requalifier les espaces publics au vu des usages existants et projetés (nouveaux habitants et nouvelles activités) générateurs de flux multiples. Un scénario d'aménagement et de reconfiguration des espaces publics a ainsi été arrêté.

En mars 2017, une étude complémentaire, confiée aux mêmes prestataires, a permis de préciser l'aménagement des espaces publics, les programmes et surfaces de plancher sur les îlots mutables afin de définir le montage opérationnel et financier le plus adéquat.

La requalification de l'avenue de Terrefort avec une emprise de 20 mètres ainsi que la programmation des îlots ont été présentées. Afin d'établir les éléments programmatiques, la destination de chacun des 5 îlots a été définie dans des fiches descriptives de lots.

Au regard des dernières réflexions et orientations de ces études, il est désormais nécessaire d'ouvrir une concertation réglementaire portant sur le projet.

II – Objectifs du projet

L'étude lancée en 2016 par Bordeaux Métropole et suivie conjointement par la ville a permis de définir les objectifs et invariants suivants :

- l'accompagnement maîtrisé de la mutation en cours des fonciers privés, en cohérence avec l'aménagement des espaces publics et la mise en service de la station de tram de Terrefort.
- le développement du tissu tertiaire existant et l'apport d'une offre commerciale et de services en raison de l'attractivité du secteur avec l'arrivée du tram-train depuis décembre 2016,
- la création, le réaménagement et la requalification des espaces publics,
- le confortement des différents modes de déplacements et l'amélioration de la lisibilité des parcours,
- l'offre d'un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers avec la valorisation de la trame paysagère et la création de percées nord/sud et ouest/est, facilitant ainsi les liaisons transversales.

III – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- dans les locaux de **Bordeaux Métropole** – 4, rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux - bureau 646,
 - en **mairie de Bruges** – 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
 - dans les locaux de **Bordeaux Métropole - Pôle territorial ouest** - Parc Sextan - 6-8, rue des Satellites - Immeuble A - Direction du développement et de l'aménagement - 1^{er} étage - 33185 Le Haillan,
- pendant une durée de deux mois minimum où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>. Il sera prévu une réunion publique à minima.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Bruges et au siège de Bordeaux Métropole, la publicité de la clôture de cette concertation sera également annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur Terrefort sur la commune de Bruges,

CONSIDERANT QU'il est, dès lors, nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs du projet décrits dans le présent rapport,

Article 2 : d'ouvrir une concertation sur le secteur de Terrefort,

Article 3 : d'acter le déroulement de ladite concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires et à en fixer la date de lancement effective et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

acte administratif de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le : - 2 NOV, 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Michel DUCHENE
---	---

participation.bordeaux-metropole.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €

Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ
Travaux

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex. Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010, 33001 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 99 31 99.

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Numéro de référence du marché : 2021B000T06642

Objet du marché : marché de travaux pour la construction d'un nouveau lycée à Créon, relance lots 24, 27, 30, 37 et 38 - Opération n° 93828001

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Ce marché est divisé en lots : Oui, 5 lots.

Durée du marché : 24 mois.

Date limite de réception des candidatures : le mardi 5 octobre 2021 à 12 heures.

Critères d'attribution et conditions de participation : Se référer au RC.

Documents de marché : Retrait DCE, correspondance et information de dépôt : <https://demat-ampa.fr> ; saisir référence 2021B000T06642

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33063 Bordeaux - <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication au BOAMP et JOUE : Le jeudi 2 septembre 2021.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

BORDEAUX MÉTROPOLE

OUVERTURE DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTÉE
Relative à l'aménagement du site Terrefort
Commune de Bruges

Le président de Bordeaux Métropole informe le public que par délibération n° 2017-661 en date du 27 octobre 2017, le conseil de Bordeaux Métropole a décidé de l'ouverture d'une concertation sur l'aménagement du site Terrefort sur la commune de Bruges. La concertation se déroulera du **mardi 7 septembre au mercredi 10 novembre 2021**.

L'intégralité des documents relatifs à cette concertation sera consultable, aux jours et heures d'ouvertures au public :

- dans les locaux de Bordeaux Métropole, immeuble Laure-Gatet, 39-41, cours Maréchal-Juin, 33000 Bordeaux ;
- en mairie de Bruges, 87, avenue Charles-de-Gaulle, 33520 Bruges ;
- dans les locaux du Pôle territorial ouest, immeuble Pégase, 10-12, rue des Satellites, 33185 Le Haillan ;
- en accès continu sur le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Il sera prévu une réunion publique à minima.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible, du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

À l'issue, le Conseil métropolitain approuvera le bilan de cette concertation. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Alain ANZIANI, président de Bordeaux Métropole.

Annonces légales

Vie des sociétés

CESSATION DE GARANTIES FINANCIÈRES

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche, tour Kupka B, La Défense Cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait la SARL Montigny Finance & Patrimoine sise 77, rue Jules-Guesde, 33270 Floirac, RCS N° 512 234 832, accordée pour les opérations de gestion immobilière, visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

Sud Ouest
marchés publics
Entreprises, inscrivez-vous
aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuits sur
sudouest-marchespublics.com



CHRISTIAN BÉLINGARD

BELLA CIAO

SUR LES TRACES D'ANGELO RICCO,
RÉSISTANT DU PÉRIGORD
ET DU SUD-OUEST

PRIX COUP DE COEUR
DU SALON DU LIVRE
DE LANOUAILLE 2021

17,90 €

208 PAGES,
14 x 22 cm

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com



Les bonnes adresses locales
services, commerces...

Pêche traditionnelle de l'Etang de Saint-Maigrin (17)

Vendredi 29 Octobre 2021
Samedi 30 Octobre 2021
Dimanche 31 Octobre 2021

Coups de filet tous les jours

Vente directe de Poissons

Brochets, Anguilles, Perches, Tanches, Frai vivant de gardons

VISITE GRATUITE

Animation sur place
Manège, Lutte, Pêche aux canards

— Jean-Claude Pailhère —

Trente ans au cœur des affaires DE BORDEAUX

Tome 2

Un livre qui raconte 16 enquêtes authentiques suivies par la PJ de Bordeaux.

256 PAGES, RELIÉ, 17 x 24 cm

28 €

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com



SUD OUEST

Emploi

Retrouvez les offres emploi dans la région sur sudouest-emploi.com

Carrières et professions

Vente/Distribution/Marketing

VQUALITE PRESSE

Dans le cadre de son développement, notre société prestataire de service recherche des

COMMERCIAUX TERRAIN (H/F)
sur les départements 33, 40, 47, 64, 24, 17.

Vous assurerez la prospection auprès d'une clientèle de particuliers et la vente directe sur le terrain d'abonnements au journal « SUD OUEST »

Nous vous proposons un cadre de travail motivant, un produit sérieux avec une forte notoriété, une formation aux techniques de vente avec un formateur expérimenté au savoir-faire prouvé.

Profil recherché :
Autonome, dynamique et rigoureux(se), mobile géographiquement, vous démontrez un excellent relationnel et une grande envie de challenges. Statut indépendant exigé.

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à :
direction@vqualite.press
Tél. 06 64 98 19 70

Offres d'emploi

Commerciaux/VRP

ATA FINANCE SARL, entreprise privée bulgare, développe son activité dans le domaine de l'intérim, conformément aux législations européenne et nationales, en mettant à la disposition de ses clients employeurs du personnel qualifié et très motivé. Nous recherchons dans le sud-ouest des AGENTS COMMERCIAUX INTERIM AGRICULTURE (H/F) pour prospecter, conquérir, suivre et fidéliser de nouveaux clients, employeurs français ayant besoin de personnel dans le secteur de l'agriculture. Participez au développement d'un marché en très forte expansion en restant autonome et indépendant ! Votre rémunération se basera sur chaque opération conclue par votre entremise. Envoyez votre candidature à : atafinance.interim@gmail.com

Secrétariat/Assistanat

ALPHA CONSTRUCTIONS

ALPHA CONSTRUCTIONS à Beynac-et-Caillac (33), constructeur de maisons individuelles, recrute un(e)

ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)

Idealement diplômé(e) d'une formation bac+2, vous possédez une expérience similaire d'au moins 2 ans. Rémunération entre 1700€ et 1900€ brut (selon profil et expérience).

CDD pour un remplacement congé maternité.

Env. CV et lettre de motivation à : service.recrutement@groupe-hdv.fr

Hôtellerie/Restauration

HIPPOTAMUS
1960

Restaurant franchisé HIPPOPOTAMUS à Saint-Médard-en-Jalles (proche de Bordeaux) recherche

- 1 CHEF DE CUISINE (H/F)
- 1 CHEF DE PARTIE / GRILLARDIN (H/F)

2 jours de repos consécutifs.
Salaires selon expérience : fixe + variable

Tél. 06 24 64 62 19
ou env. CV à hipporecrute33160@gmail.com

Transport/Logistique

SZD à Bordeaux recherche des PORTEURS DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur les secteurs Léognan et Talence - Gradignan - Bègles. Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes.

Pour tout renseignement et candidature : tel 05.35.31.21.90 / szd.depot@sudouest.fr

ADES à Castelnau recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur du Plan-Médoc (33). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature : tel 05.56.58.35.39 / castelnau@depso.com

BTP

FB ENERGIES
Les Energies Renouvelables

FB ENERGIES à Sauveterre-de-Guyenne (sud Gironde) spécialiste des énergies renouvelables (chauffage, climatisation, solaire thermique, isolation, pompe à chaleur, géothermie, salle de bains...)

recrute (h/f)

1 PLOMBIER CHAUFFAGISTE
avec expérience, formé dans le domaine thermique.

1 TECHNICIEN CHAUFFAGISTE
avec minimum 2 ans d'expérience, pour la maintenance de chaudières fioul et gaz.

Env. CV à : contact@fbenergies.fr
Tél 05 56 61 41 43

Autres emplois

GALERIE D'ART

à Bordeaux centre recherche un

RESPONSABLE DE GALERIE (H/F)

en charge de l'animation de l'espace et de la relation avec les entreprises.

CDI temps plein.

Solide expérience dans la vente de détail demandée, références dans l'art et l'événementiel sont des plus. Véhicule et permis B exigés.

CV et lettre de motivation sous la réf. 683 à : dom@sudouest.fr (qui transmettra)

Emplois à domicile

Offres

Prox St-Jean-de-Luz, cherche COUPLE GARDIENS (H/F) pour jardin et ménage contre logement 3 pièces. Contact clauna@orange.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à francemarches.com

Ventes aux enchères

Ventes au tribunal

Cabinet AUSONE AVOCATS
M^e Nicolas ROTHÉ de BARRUEL, avocat au barreau de Bordeaux
2, rue René-Martrenchar, 33150 Cenon
tél. 05 56 38 34 34 - e-mail : contact@ausone-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Tribunal Judiciaire de Bordeaux, 30, rue des Frères-Bonie, 33000 Bordeaux

LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021 À 15 H

Un appartement au 2^e étage et cave au sous-sol, à Bordeaux (33000) 10, rue Marengo.

Mise à prix : 50 000 €

Désignation : Appartement comprenant entrée, cuisine équipée, salle de bains avec WC, pièce principale (lot 7 et les 105/1000^{èmes} des PCG) avec cave (lot 11 et les 8/1000^{èmes} des PCG).

Cadastre : section DR numéro 144 d'une contenance de 1 a 69 ca.

Important : Le cahier des conditions de la vente est consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au barreau de Bordeaux pourra porter les enchères. (RG : 21/00041)

Visite : mardi 16 novembre 2021 de 15 h à 17 heures, mercredi 24 novembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

BORDEAUX MÉTROPOLE

CLÔTURE DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU SITE TERREFORT
Commune de Bruges

Le président de Bordeaux Métropole et M^{me} le Maire de Bruges informent le public que la date de clôture de la concertation préalable sur l'opération d'aménagement Bruges Terrefort est fixée au **mercredi 10 novembre 2021 à 16 h 45**.

Le public peut consulter l'intégralité des documents relatifs à cette concertation et inscrire ses observations jusqu'à cette date, sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public :

- dans les locaux de Bordeaux Métropole, immeuble Laure-Gatet, 39-41, cours Maréchal-Juin, 33000 Bordeaux ;
- en mairie de Bruges, 87, avenue Charles-de-Gaulle, 33520 Bruges ;
- dans les locaux du Pôle territorial ouest, immeuble Pégase, 10-12, rue des Satellites, 33185 Le Haillan ;
- sur le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

Alain ANZIANI,
président de Bordeaux Métropole.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Concertation sur le projet d'aménagement du quartier Terrefort

Guide de la balade urbaine – Carnet de visuels

6 étapes pour partir à la découverte du projet



1 : Relier le quartier à la gare

2 : Mieux circuler, mieux organiser le stationnement

3 : Développer le logement et les activités

4 : L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

5 : Apaiser la place du 11 Novembre

6 : Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Etape 1 - Relier le quartier à la gare

LE PARVIS DE LA GARE COMPARAISON DE SUPERFICIES

Parvis existant de la gare de Bruges : 344 m²

Parvis projeté : 3 100 m² environ

Place de l'Hôtel de ville de Bruges : 4910 m² environ



SUPERFICIES :

- > Parvis Existant de la Gare de Bruges : 344 m²
- > Parvis Projeté de la Gare de Bruges : 3 100 m²



SUPERFICIES :

- > Place de la Mairie de Bruges : 4 910 m²



SUPERFICIES :

- > Place de la gare de Biganos : 1 500 m²

Etape 1 - Relier le quartier à la gare



Exemple de passage piéton surélevé, possible pour la traversée devant la gare

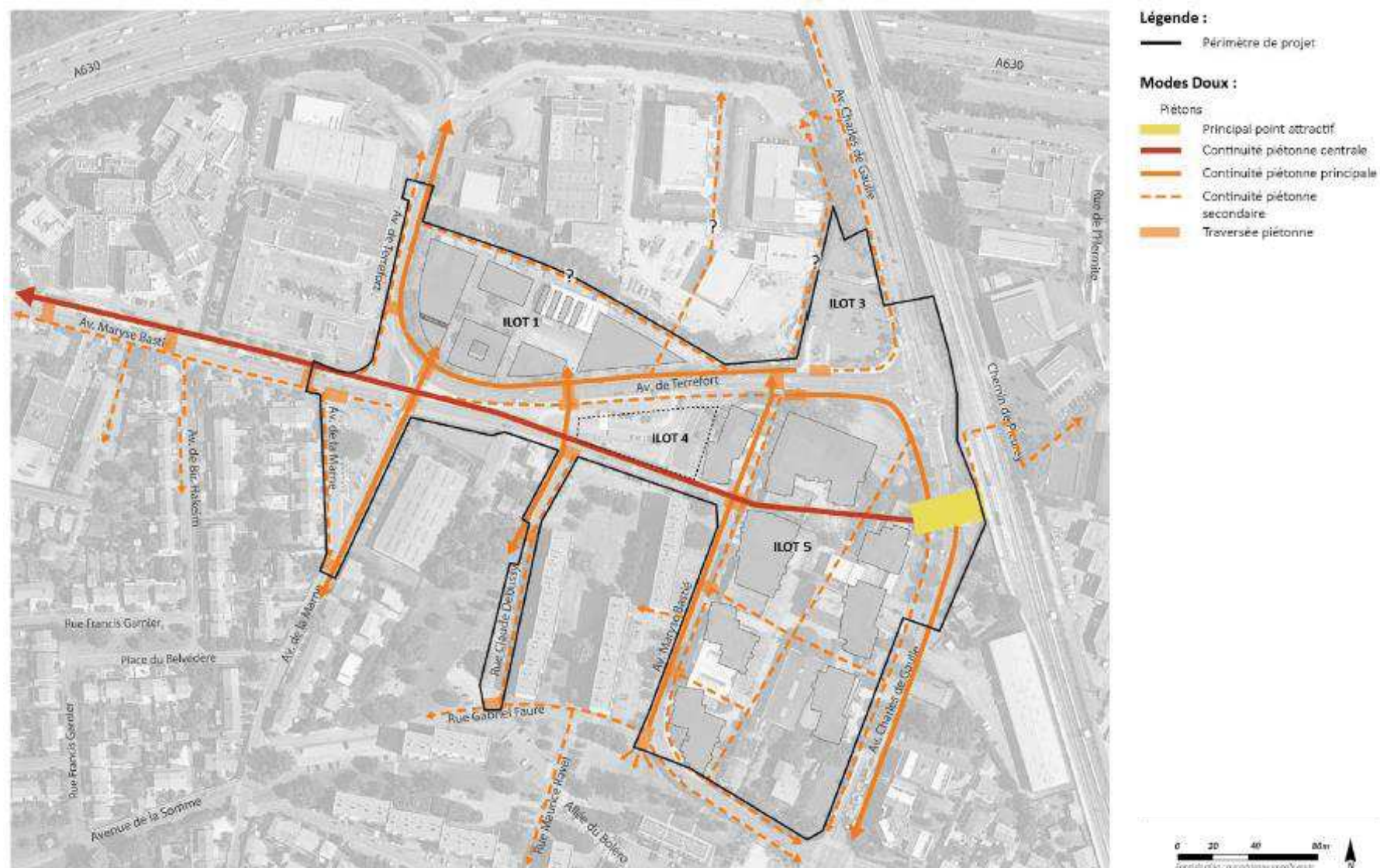


Déplacer l'arrêt de bus de l'avenue Bastié pour faciliter les changements de transport

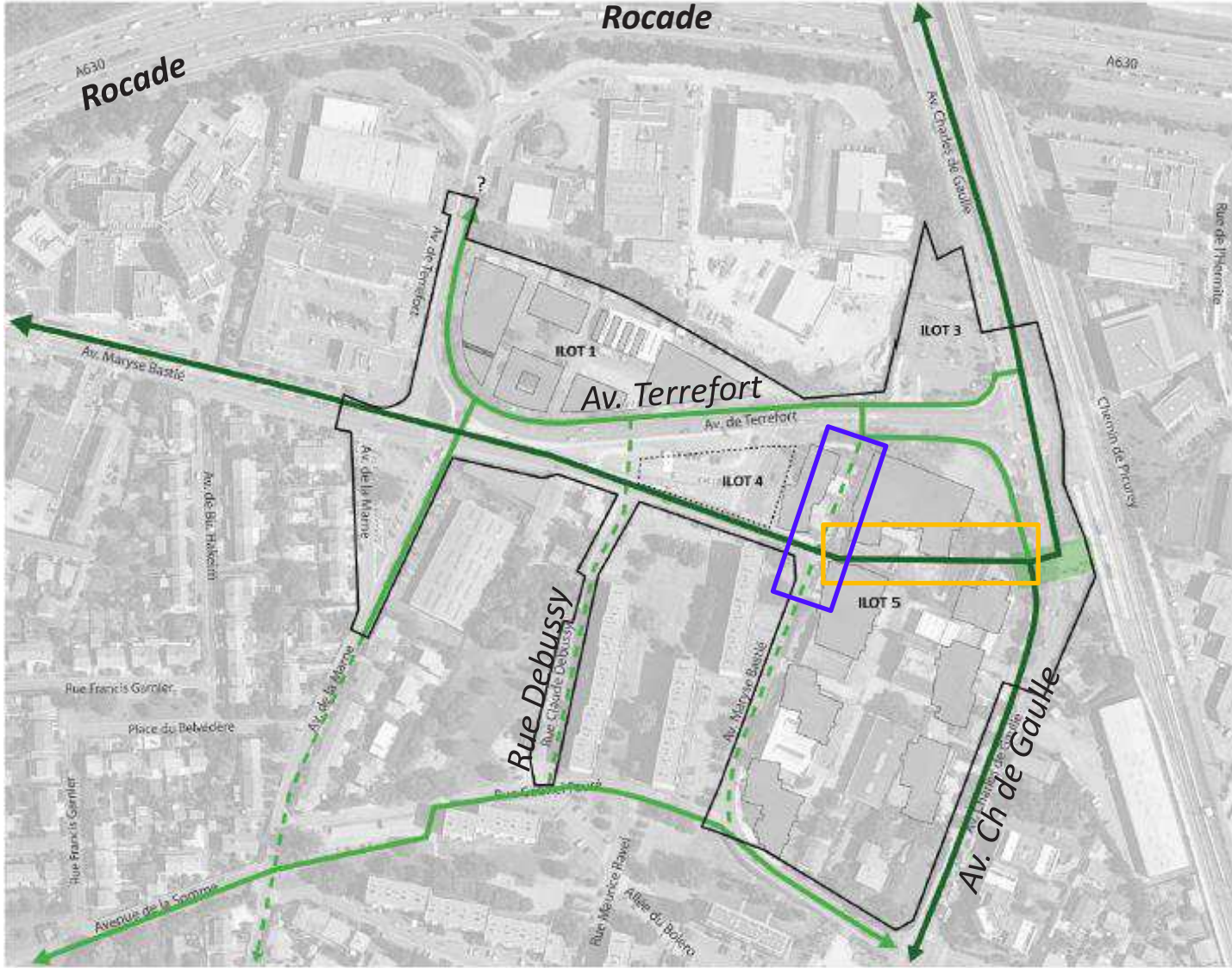
Etape 1 - Relier le quartier à la gare

SYNTHÈSE DES ENJEUX

MODES DOUX : CONTINUITÉS PIÉTONNES PROJÉTÉES



Etape 2 – Le plan de circulation étudié et les stationnements



Légende :

— Périmètre de projet

Modes Doux :

Cycle

Continuité cycle central

Continuité cycle principale

Continue cycle secondaire

Nouvelle rue piéton vélo

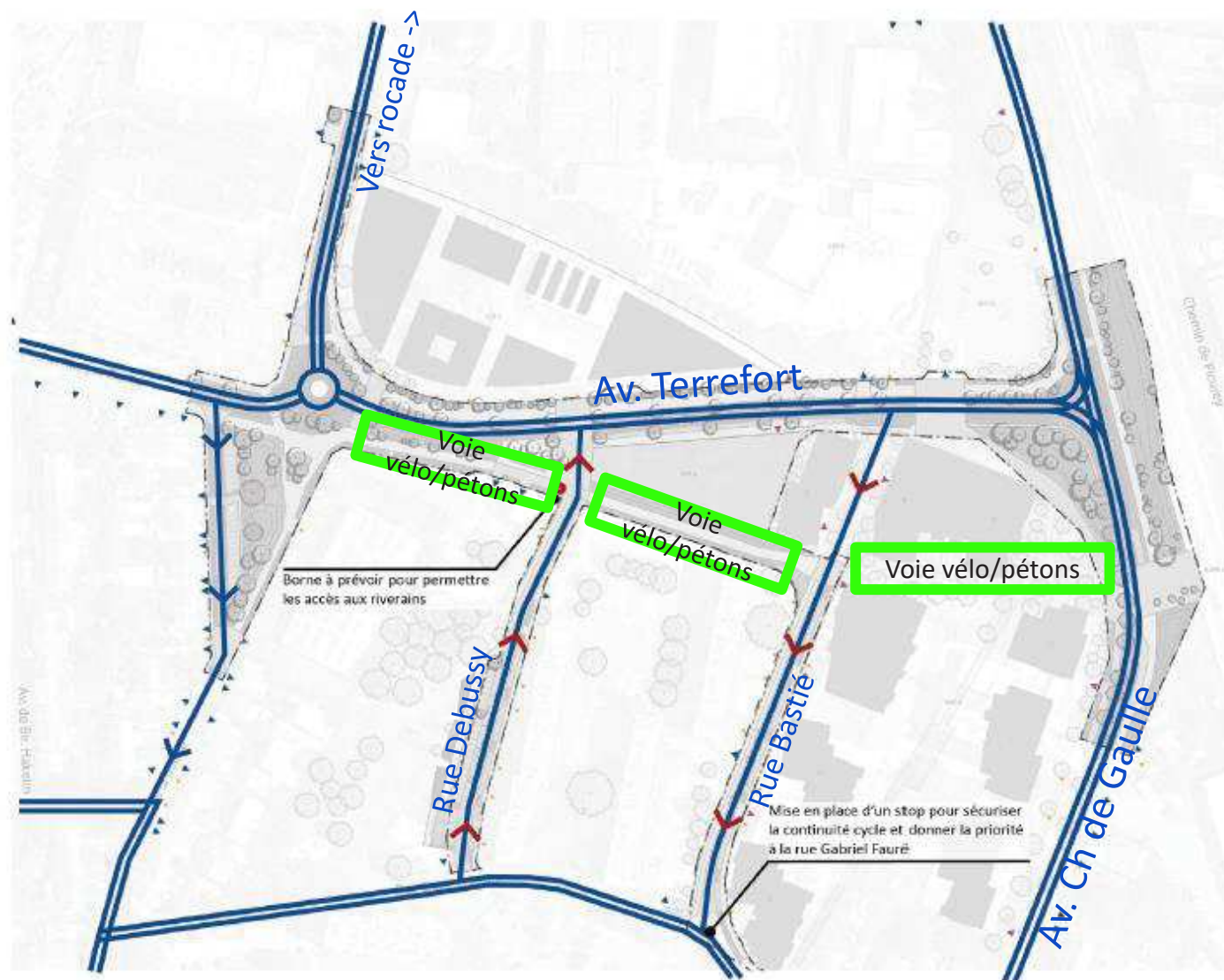
Nouvelle rue

**+ 1 km de
continuité cyclable**

1 voie verte Gare-Vilar, maillon de la rocade vélo

Etape 2 – Le plan de circulation étudié et les stationnements

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SENS DE CIRCULATION ET BORNES ESCAMOTABLES



Légende :

— — Périmètre de projet

Circulation :

— — Voirie à double sens

— — Voirie secondaire

— — Voirie sens unique

— — Voirie sens unique projeté

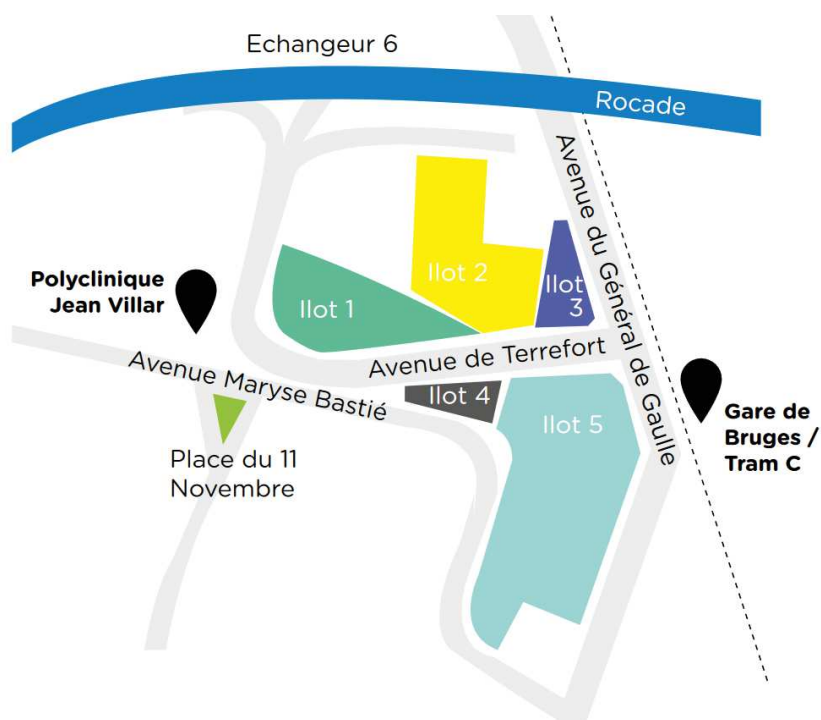
● Borne escamotable

Propositions à l'étude :

- Mise en place de zone 30 sur Debussy et Bastié
- Transformation d'une partie de la rue bastié en voie verte
- Création de zones bleues et résident pour éviter les voitures ventouses



Etape 3 – Développer le logement et les activités



Programme à l'étude :

Ilot n°1 : Bureaux, locaux artisans, formation, café

Ilot n°2 : Clinique (déjà réalisée)

Ilot n°3 : Parking silo imaginé – à préciser

Ilot n°4 : Plutôt orienté vers du logement, à préciser

Ilot n°5 : 350 logements (étudiants, familles) commerces de proximité en rez de chaussée



Etape 4 - L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue



L'avenue aujourd'hui



Croquis possible de l'avenue après réaménagement

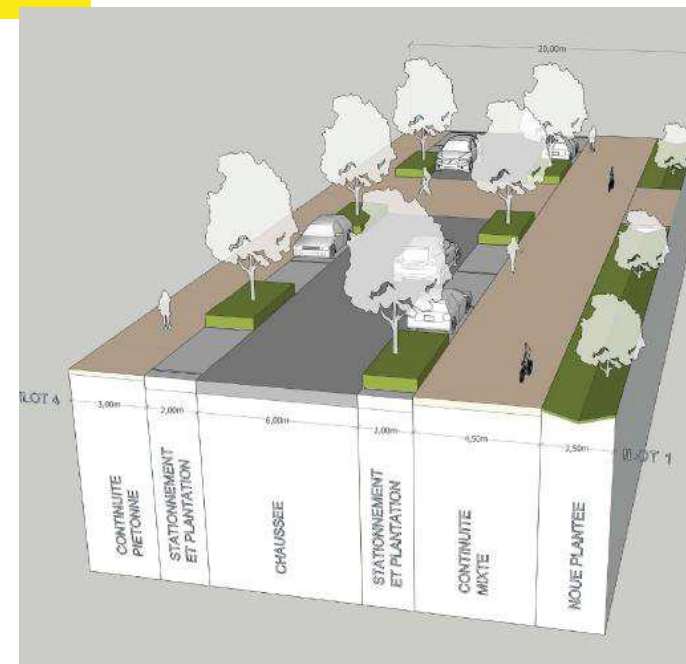


Schéma possible après réaménagement

Propositions à l'étude :

- Création de passage piétons surélevés
- Création d'un rond point à l'angle de la Place du 11 novembre
- Création de stationnement longitudinal
- Protection des trottoirs pour éviter le stationnement non autorisé
- Nouvelles pistes cyclables et larges trottoirs

Etape 5 – Apaiser la place du 11 Novembre



La Place aujourd'hui (angle avec l'avenue de la Marne vers le Nord)



Exemple de rond-point qui pourrait être créé en bordure de la place



Croquis possible de l'avenue après réaménagement

Etape 6 – Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier



Légende :

— Périmètre de projet

Trame Verte :

■ Espace d'agrément et d'usages

■ Zone de biodiversité préservée ou à créer

/// Prolongement dans le cœur d'îlot de la trame végétale

● Alignement d'arbres structurants existant

○ Alignement d'arbres structurants projet

+ 100 arbres plantés sur tout le quartier

Enlever du bitume pour lutter contre les canicules

Fond de plan : vue aérienne google map



Etape 6 – Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

SCENARIO 1 : CARREFOUR à FEUX

ATOUTS :

- Configuration efficace pour écouler les flux de circulation sans congestion,
- Contrôle mécanique de la circulation qui permet d'adapter le fonctionnement du carrefour aux heures de pointes et de fluidifier la circulation,
- Faible emprise sur l'espace public,
- Espaces végétalisés plus généreux,
- Conservation du fonctionnement actuel du carrefour : coût d'intervention réduit,

CONTRAINTES :

- Temps mort entre les feux,

SCENARIO 2 : CARREFOUR GIRATOIRE

ATOUTS :

- Configuration efficace pour écouler les flux de circulation sans congestion.
- Carrefour auto-régulés,

CONTRAINTES :

- Carrefour spacieux réservant un large espace à la voiture,
- Une réduction des emprises dédiées aux mobilités douces piétons-cycles et aux espace végétalisés,
- Une mise en scène peut valorisante sur un projet à dominante routière : le carrefour giratoire et ses abords peuvent difficilement faire place.
- Reprise de l'ensemble du fonctionnement du carrefour : coût de réalisation élevé,
- Un phasage des travaux plus long et difficile pour la fluidité, pour le trafic ainsi que pour une reconfiguration complète du carrefour.

Concertation du 7 septembre au 10 novembre 2021

La concertation préalable sur le projet Terrefort a pour objectifs de recueillir vos avis, questions et suggestions afin d'enrichir, d'affiner et de modifier les orientations du projet.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS !

Balades urbaines

Samedi 2 octobre à 10H

Mardi 5 octobre à 17h

Rdv parvis tramway « Gare de Bruges »

Atelier de concertation

Lundi 11 octobre à 18H

Espace Culturel Treulon

Réunion publique

Lundi 8 novembre à 18H

Espace Culturel Treulon

Vous pouvez également vous informer et vous exprimer :

- à l'accueil de la mairie de Bruges ou dans les locaux de Bordeaux Métropole où le dossier et les registres papiers sont mis à disposition
- en ligne sur le site Internet :
www.participation.bordeaux.metropole.fr

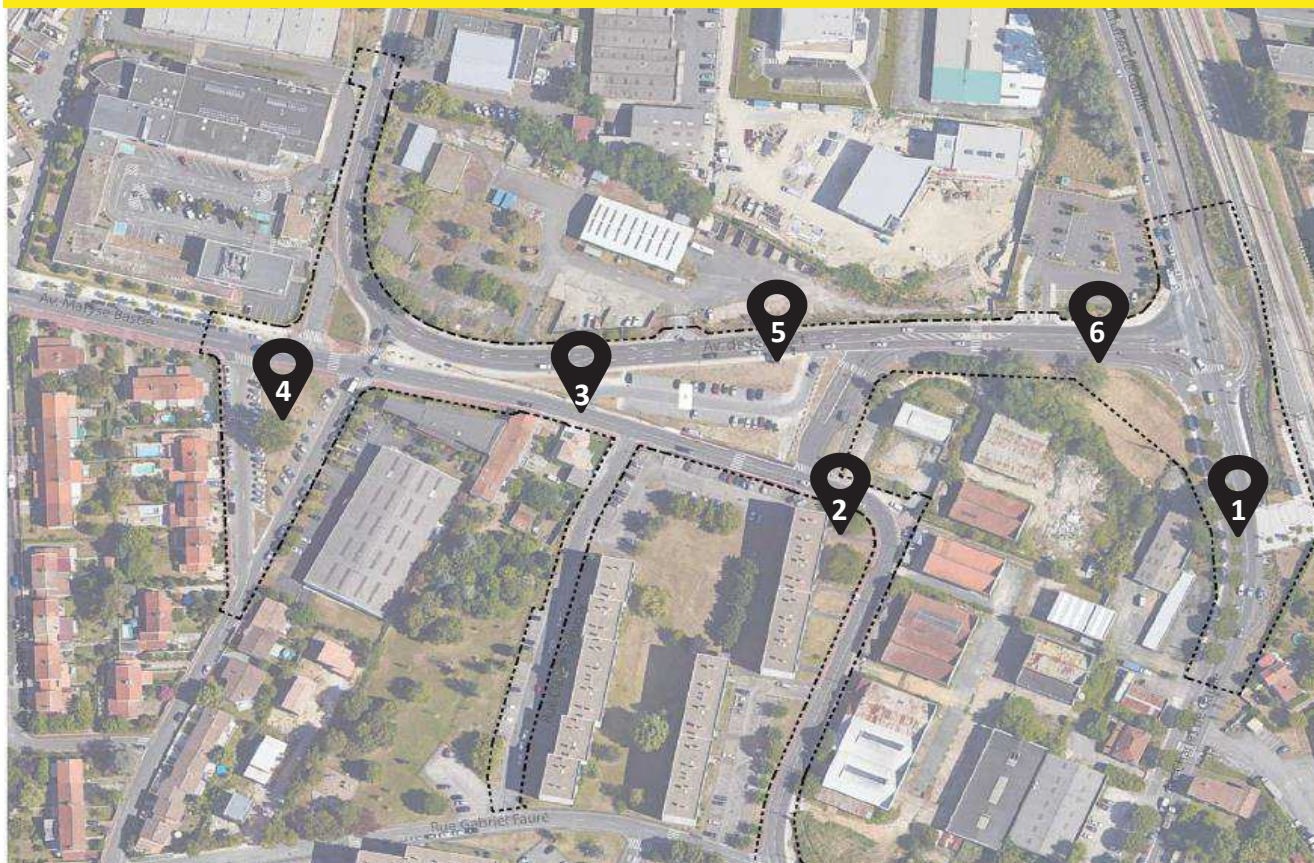
Informations et inscriptions sur le site
www.participation.bordeaux.metropole.fr



Concertation sur le projet d'aménagement du quartier Terrefort

Guide de la balade urbaine

6 étapes pour partir à la découverte du projet



1 : Relier le quartier à la gare

2 : Mieux circuler, mieux organiser le stationnement

3 : Développer le logement et les activités

4 : Apaiser la place du 11 Novembre

5 : L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

6 : Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier



Etape 1 - Relier le quartier à la gare

Le quartier bénéficie d'une desserte par le tramway et le TER, mais l'accès à la gare est peu visible et accessible depuis et vers le quartier.

Objectifs du projet :

- Faciliter l'accès à la gare, pour encourager l'usage des transports en commun
- Renforcer l'offre de transport à la gare
- Créer un lieu de vie animé par des commerces et des événements

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

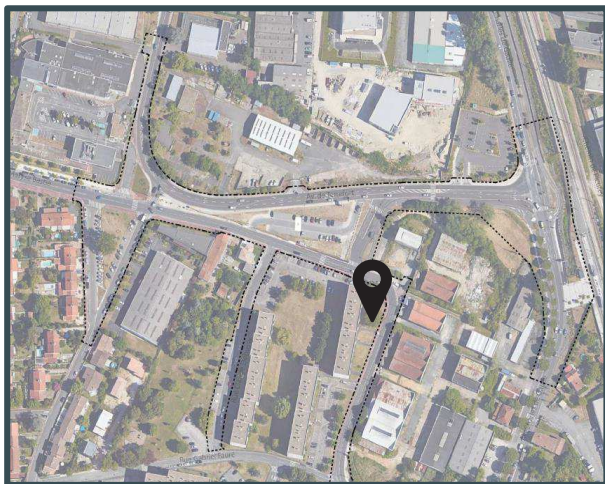
Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Etape 1 - Relier le quartier à la gare

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



Etape 2 – Le plan de circulation et les stationnements

Le quartier est marqué par des impasses. Les rues sont occupées en grande majorité par les voies de circulation et le stationnement, parfois illégal.

Objectifs du projet :

- Mieux partager les rues avec au profit des modes « doux » (marche, vélo, transports publics)
- Mieux relier les points d'attraction (gare, clinique, ..)
- Organiser le stationnement pour répondre aux besoins des riverains et gérer les besoins des visiteurs et salariés.

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes en termes de stationnement et circulation dans le quartier ?

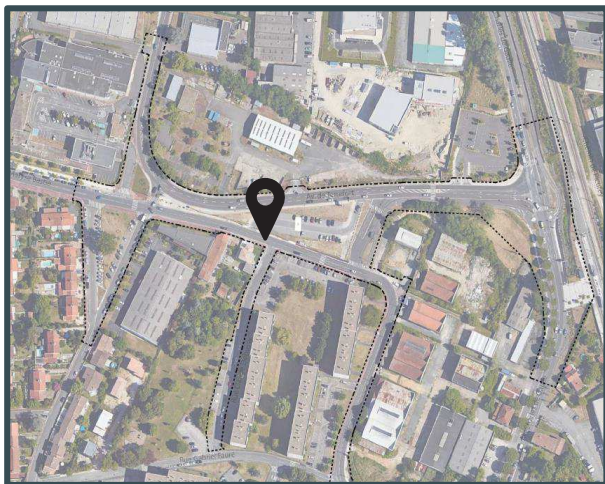
Q2 - Comme décririez-vous la circulation et le stationnement dans le quartier en un mot ?

Etape 2 – Le plan de circulation et les stationnements

Q3 – Qu’attendez-vous du projet sur ce sujet ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur ce sujet ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur ce sujet ?



Etape 3 – Développer le logement et les activités

Objectifs du projet :

Le projet prévoit un programme de construction cohérent avec les besoins et la situation de Terrefort proche des transports en commun :

- Du logement pour des foyers divers (famille, étudiants, jeunes), comportant une partie en logements sociaux et abordables ;
- De l'activité économique pour conforter le pôle santé et enseignement existant ;
- Des locaux pour artisans et du commerce de proximité pour développer l'emploi local et les services au sein du quartier.

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

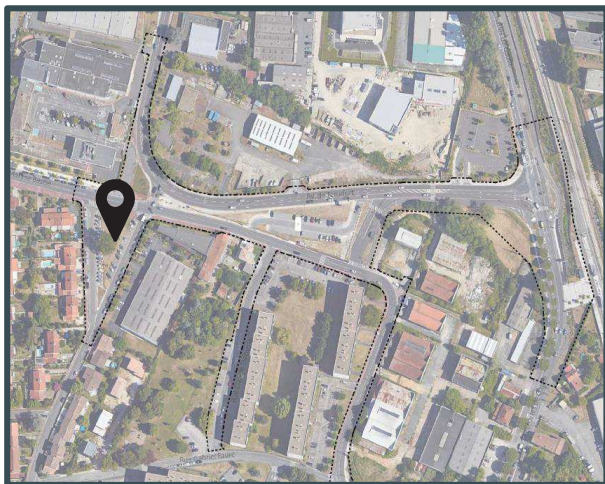
Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Etape 3 – Développer le logement et les activités

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



Etape 4 – Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier

Actuellement la place du 11 novembre est principalement destinée à du stationnement.

Objectifs du projet :

- Améliorer et embellir le cadre de vie des habitants
- Créer des lieux conviviaux au sein du quartier
- Lutter contre les canicules

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

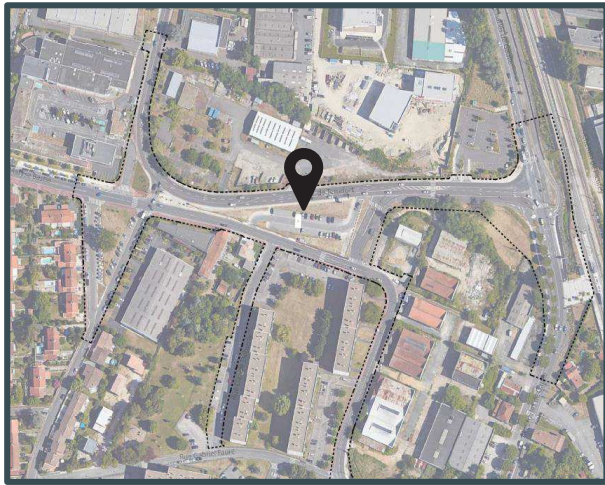
Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Etape 4 – Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



Etape 5 - L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

L'avenue de Terrefort présente un profil essentiellement routier actuellement. La circulation des piétons et cyclistes y est difficile et l'avenue présente peu de qualité.

Objectifs du projet :

- Améliorer et embellir le cadre de vie des habitants
- Lutter contre les canicules
- Réduire le bruit et la vitesse de la circulation automobile
- Sortir d'une ambiance de friche

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

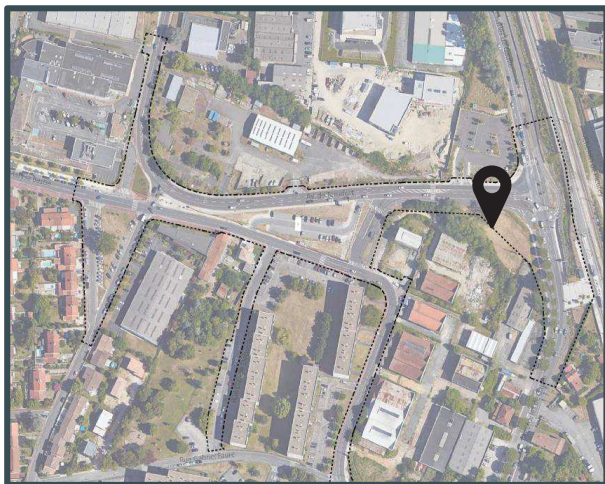
Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Etape 5 - L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



Etape 6 – Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Les avenues Charles de Gaulle et Terrefort ont été conçues pour les voitures. La circulation des piétons et cyclistes y est difficile et peu confortable (bruit, pollution), en raison d'un flux de transit vers la rocade.

Objectifs du projet :

- Mettre en valeur l'entrée de ville et marquer l'entrée dans le quartier
- Sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes
- Maintenir la capacité d'écoulement du trafic routier

Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Etape 6 - Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?

Concertation du 7 septembre au 10 novembre 2021

La concertation préalable sur le projet Terrefort a pour objectifs de recueillir vos avis, questions et suggestions afin d'enrichir, d'affiner et de modifier les orientations du projet.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS !

Balades urbaines

Samedi 2 octobre à 10H

Mardi 5 octobre à 17h

Rdv parvis tramway « Gare de Bruges »

Atelier de concertation

Lundi 11 octobre à 18H

Espace Culturel Treulon

Réunion publique

Lundi 8 novembre à 18H

Espace Culturel Treulon

Vous pouvez également vous informer et vous exprimer :

- à l'accueil de la mairie de Bruges ou dans les locaux de Bordeaux Métropole où le dossier et les registres papiers sont mis à disposition
- en ligne sur le site Internet :
www.participation.bordeaux.metropole.fr

Informations et inscriptions sur le site
www.participation.bordeaux.metropole.fr



CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TERREFORT A BRUGES

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 A L'ESPACE CULTUREL TREULON

Organisation de l'atelier du 11 octobre 2021

L'atelier s'est déroulé **de 18h à 20h le lundi 11 octobre 2021 à l'espace culturel Treulon** de la Ville de Bruges. Une inscription préalable était recommandée afin de participer à l'atelier.

Au total, **12 participants** (hors élus, porte-paroles du projet et techniciens de la maîtrise d'ouvrage) étaient présents à l'atelier, principalement des habitants du quartier ou vivant à proximité de Terrefort, dont certains avaient participé aux balades urbaines.

L'atelier a été conduit par :

- les élus de la ville de Bruges : **Isabelle DESBORDES**, 1^{ère} adjointe aux Finances, ressources humaines et démocratie citoyenne et **Bernadette CENDRES** Maire adjointe à l'urbanisme, l'habitat et la vie économique. Avec la présence de **Sébastien BRINGTOWN**, Maire adjoint "cadre de vie et mobilités". Ainsi que les directrices de l'aménagement et de la communication avec **Dominique PILON et Sarah HUET**.
- La Fabrique de Bordeaux Métropole avec **Samuel BERTHOU**, directeur de projet.
- Le cabinet Systra Conseil & Aménagement avec **Rachid LAMRINI**, pour l'animation et le compte-rendu de l'atelier.
- L'agence de paysage et de botanique "Phytolab" avec **Clément RAVET**.
- L'agence d'architecture "Hame" avec **Jean-Rémy DOSTES**
- Le bureau d'études en circulation et stationnement "SARECO" avec **Thierry DELVAUX**.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

1. Présentation des objectifs de l'atelier, des intervenants et des règles du jeu par Rachid LAMRINI (Systra)
2. Présentation des grands objectifs et enjeux du projet, des modalités et objectifs de la concertation par Isabelle DESBORDES (Ville de Bruges)
3. Présentation synthétique du projet par Samuel BERTHOU (La Fabrique de Bordeaux Métropole) ¹
4. Temps d'échange avec le public
5. Transition vers le travail en sous-groupe avec le rappel des objectifs, des règles et de la durée par Rachid LAMRINI (Systra)
6. Travail en sous-groupe
7. Restitution en plénière du travail de chaque sous-groupe
8. Conclusion par La Fabrique de Bordeaux Métropole et les élus de Bruges

Organisation du travail en sous-groupe

Pour faciliter le travail en sous-groupe, plusieurs documents ont été mis à disposition des participants :

- La notice de présentation du projet et de la concertation

¹ Le diaporama présenté au public lors de l'atelier est téléchargeable sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

- Le diaporama projeté

- Un plan de situation du quartier Terrefort et un plan du périmètre du projet d'aménagement du quartier Terrefort

- **Une grille de restitution** des avis et contributions structurée autour de 5 questions posées aux participants :

Q1 - Les points forts du quartier à conforter dans le projet d'aménagement ?

Q2 - Les dysfonctionnements ou points faibles du quartier actuellement ?

Q3 - Les propositions d'aménagement présentées vous semblent pertinentes ?

Q4 - Les propositions d'aménagement présentées qui ne vous semblent pas pertinentes ?

Q5 - D'autres voies d'amélioration que vous jugez utiles à étudier ?

Les participants ont été informés qu'un compte rendu serait établi et que l'ensemble des documents seraient téléchargeables sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Le présent compte-rendu propose un résumé de la présentation du projet et de la concertation faite en première partie de l'atelier.

Il retranscrit également textuellement les contributions émises lors de l'atelier sur les grilles de restitution du travail en sous-groupe. Il rend également compte des observations et questions formulées oralement pendant l'atelier (temps d'échange et temps de restitution en plénière du travail en sous-groupe), ainsi que des éventuelles réponses apportées en séance par les intervenants.

Introduction, présentation du projet et de la concertation

Rachid LAMRINI, consultant chez Systra et animateur de la réunion, remercie tous les participants pour leur présence. Il présente le programme de l'atelier (cf. *supra*).

Isabelle DESBORDES, 1^{ère} adjointe aux Finances, ressources humaines et démocratie citoyenne de la Ville de Bruges, prend ensuite la parole et salue à son tour les participants. Elle souligne que les enjeux de démocratie participative sont un axe fort de la politique menée par la Ville et qu'il est par conséquent important de recueillir la parole des habitants sur le devenir du quartier de Terrefort. **Isabelle DESBORDES** précise qu'un bilan retraçant l'ensemble des propositions émises pendant la concertation sera publié et que des engagements pourront être pris au regard des enseignements de cette concertation.

Samuel BERTHOU, directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole, rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par Bordeaux Métropole, par l'intermédiaire de La Fab (société publique locale), en étroite collaboration avec la Ville de Bruges. Samuel BERTHOU, présente également certains intervenants extérieurs mobilisés sur le projet : le bureau d'études Systra pour la préparation et l'animation de la concertation, l'agence Phytolab pour la dimension paysagère et technique, l'agence Hame pour les aspects architecturaux du projet, et Thierry DELVAUX, expert en mobilité. Samuel BERTHOU précise que les études sont encore très en amont de la réalisation, et que la concertation vise à recueillir les avis du public et amender le cas échéant le projet. Il présente ensuite les moyens d'information et d'expression mis à disposition du public pendant la concertation.

À la suite de ces propos introductifs, une présentation synthétique de l'état du projet est faite au public. Samuel BERTHOU partage avec le public l'état des lieux de l'actuel quartier de Terrefort, à savoir :

- Des voies de circulation voitures et le stationnement qui occupent la majorité de l'espace public ;
- Des espaces dédiés aux mobilités douces (vélo, marche...) peu nombreux et souvent mal sécurisés ;
- Des espaces publics peu végétalisés ;
- Une offre en logements et en commerces faible (friches) ;
- Un quartier bien desservi par les transports (voitures, tramway, réseau de bus).

Samuel BERTHOU souligne la prédominance de la voiture sur le quartier tout en précisant que la part des déplacements en voiture, au regard de la tendance déjà observée en France depuis plusieurs années, a vocation à diminuer au profit des déplacements en transports en commun et des mobilités douces (vélos, piétons). Plusieurs graphiques qui témoignent de cette tendance sont présentés lors de la réunion. Samuel BERTHOU évoque aussi dans un second temps la situation actuelle de la gare de Bruges qui est enclavée, peu accessible et peu visible.

Samuel BERTHOU présente ensuite les objectifs du projet d'aménagement qui vise à :

- Réaménager les espaces publics pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers (végétaliser, ...)
- Faciliter, sécuriser et encourager les déplacements doux : déplacements à pied, en vélo, en transports en commun
- Développer l'activité économique et la création d'emplois (renforcement du pôle santé, nouveaux services et commerces...)
- Offrir des logements neufs abordables, notamment pour les jeunes et apprentis

Les orientations d'aménagement de l'espace public en cours d'étude pour répondre à ces objectifs sont ensuite présentées, ainsi que l'état d'avancement des différents îlots du projet et les éléments de programmation identifiés.

Samuel BERTHOU évoque enfin le calendrier prévisionnel du projet avec la poursuite des études et annonce de nouvelles étapes du processus de concertation (encore à définir) en 2022-2023, puis les travaux de l'avenue de Terrefort et de la place du 11 novembre (envisagés de 2024 à 2025), avant le reste des travaux après 2025.

1^{er} temps d'échange avec le public

Rachid LAMRINI propose aux participants d'ouvrir un premier temps d'échange afin qu'ils puissent poser leurs éventuelles questions et/ou émettre des remarques. Deux sujets ont principalement été soulevés par les participants : le stationnement et la question du bâti avec le projet de construction d'une tour de 10 étages sur l'îlot 5.

Sur le sujet du stationnement :

Une habitante craint que l'utilisation de la voiture ne baisse pas sur le quartier et que l'offre en termes de stationnement, telle qu'envisagée actuellement dans le projet, soit insuffisante. Elle considère que les transports en commun ne peuvent pas toujours être un moyen de substitution à la voiture, notamment pour les personnes qui souhaitent rejoindre le quartier depuis la périphérie.

Une autre habitante explique que l'utilisation des transports en commun pendant la semaine ne signifie pas que les habitants ne possèdent pas de voiture. Elle précise que certains habitants ont en effet une utilisation ponctuelle de leur voiture (essentiellement les week-ends) mais qu'ils ont tout de même besoin de garer leur véhicule.

Samuel BERTHOU s'accorde sur le fait que la voiture est toujours un moyen de déplacement très largement utilisé. Il précise que ce projet est pensé pour du long terme et qu'il a vocation à accompagner la baisse progressive de l'utilisation de la voiture et qu'il ne s'agit pas de procéder à une « *révolution du jour au lendemain* ». Samuel BERTHOU assure donc que l'offre en stationnement permettra de répondre aux besoins futurs.

Thierry DELVAUX, expert en mobilité, confirme à son tour que la tendance observée ces dernières années témoigne bien d'une baisse de l'utilisation de la voiture et que cette tendance a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Il souligne par conséquent qu'il est inutile de créer un trop grand nombre de places de stationnement, puisqu'elles seront à terme moins utilisées. Thierry DELVAUX précise que les études menées dans le cadre du projet ont pris en considération les besoins identifiés en termes de stationnement. Elles intègrent notamment les variations du taux de motorisation selon la typologie du bâti : logement collectif, logement individuel ou logement étudiant.

Une habitante estime que les étudiants ont également besoin de places de stationnement, notamment les apprentis qui doivent se rendre à l'UIMM.

Samuel BERTHOU précise qu'une enquête a été réalisée auprès des apprentis pour savoir par quel(s) moyen(s) ils se rendent au centre de formation. Il explique que le projet prévoit de créer des places de stationnement qui seront destinées aux étudiants par leur localisation. De la même manière, il est envisagé de réserver des places pour les salariés des entreprises. Il mentionne par ailleurs que des mesures seront aussi prises pour éviter le « *stationnement ventouse* » et permettre aux visiteurs de se garer dans le quartier.

Sur le sujet du bâti :

Une habitante dit être choquée par la proposition de construction d'un immeuble de 10 étages au sein de l'îlot 5. **Une autre habitante** estime à son tour qu'il devrait y avoir d'autres moyens que celui-ci pour marquer une entrée de ville.

Samuel BERTHOU explique que la hauteur moyenne des bâtiments dans les différents îlots prévus sera de l'ordre d'un rez-de-chaussée complété par 4 étages. Il souligne que l'immeuble en question sera le seul du quartier de cette hauteur.

Bernadette CENDRES, adjointe à l'urbanisme, l'habitat et la vie économique de la Ville de Bruges, confirme que l'un des objectifs de cet immeuble est bien de marquer l'entrée de ville de Bruges. Elle complète en rappelant que la construction d'un immeuble de 10 étages permettra également de libérer de l'espace au sol afin et d'optimiser la déminéralisation des sols. **Bernadette CENDRES** précise enfin de cet immeuble permettra de renforcer la mixité au sein du quartier. Il proposera à la fois des logements pour les étudiants et apprentis, mais aussi un centre de médiation et d'accompagnement des jeunes travailleurs. Elle souligne qu'il est nécessaire de les regrouper au sein d'un même bâtiment pour assurer la réussite de cette mixité et éviter l'isolement, ce qui justifie par conséquent le besoin d'un immeuble de cette taille.

Une habitante souhaite connaître combien de logements seront prévus dans le cadre du projet.

Samuel BERTHOU précise que 350 logements environ sont prévus dans quartier.

Restitution du travail en sous-groupe

Pendant 45 minutes, les participants, répartis sur 3 tables différentes, ont travaillé en sous-groupe autour des questions mentionnées dans la première partie de ce compte-rendu.

Les contributions émises sont retranscrites textuellement ci-dessous, question par question :

« Q1 - Les points fort du quartier à conforter dans le projet d'aménagement ?

Sous-groupe n°1 :

- L'actuel arbre situé au niveau de la Place du 11 Novembre et les arbres de Judée situés rue Maryse Bastié.
- Préserver les espaces verts et les essences viables. Les arbres récemment plantés n'arrivent pas se développer
- Le stationnement
- Le quartier jugé actuellement calme et agréable avec l'impression d'être à la campagne.

Sous-groupe n°2 :

- Bruges est très agréable à vivre, on se sent presque à la campagne
- Les espaces verts. Il y a plusieurs arbres qu'il faudrait conserver, comme celui de la place du 11 Novembre
- la dimension du parvis de la gare de Bruges est correcte et satisfaisante, on y fait rien à la gare, on ne fait qu'y passer.

Sous-groupe n°3 :

- Le calme
- La sécurité
- Le caractère verdoyant

Q2 - Les dysfonctionnements ou points faibles du quartier actuellement ?

Sous-groupe n°1 :

- La gare de Bruges : accès pas adaptés, pas de trottoirs, absence de dépose minute
- L'environnement trop bitumé qui cause des problèmes d'écoulement des eaux
- La trop grande affluence de passagers dans le tramway aux heures de pointe
- L'accès compliqué à la rocade depuis l'avenue de Terrefort

Sous-groupe n°2 :

- Le débouché de la rue Debussy sur l'avenue Maryse Bastié avec un tourne à gauche qui est très dangereux

Sous-groupe n°3 :

- L'accès routier à la rocade
- La saturation du stationnement

Q3 - Les propositions d'aménagement présentées qui vous semblent pertinentes ?

Sous-groupe n°1 :

- Fermer le carrefour dangereux (Place du 11 novembre ?)
- Développer les parties végétalisées

Sous-groupe n°2 :

Pas de contribution

Sous-groupe n°3 :

- Le rond-point prévu avenue de Terrefort à proximité de la place du 11 novembre : accès plus facile et moins dangereux à la rocade.
- Les abris vélos supplémentaires. Ceux de la gare sont trop petits et cassés.
- La création de locaux pour les commerces/artisans.
- La volonté de compléter l'offre de commerces de proximité (superette, boulangerie, restauration, fleuriste, etc.). Pour la superette, cela répond au nombre de logements.
- Végétalisation et voies douces / amélioration du cadre de vie.

Q4 - Les propositions d'aménagement présentées qui ne vous semblent pas pertinentes ?

Sous-groupe n°1 :

Pas de contribution

Sous-groupe n°2 :

- Attention à l'éventuel changement de nom de l'actuelle Avenue Maryse Bastié si elle est transformée en voie verte : cela pourrait causer des problèmes d'ordre administratif aux habitants.
- Le tourne à droite dans l'avenue de Terrefort / l'avenue Maryse Bastié sera un évitement du feu de l'avenue de Terrefort sur l'avenue Charles de Gaulle.
- Sens unique de la rue du 11 novembre : pourquoi supprimer l'accès actuel à la rocade ? Ça dévie la circulation vers la rue Gabriel Fauré et on perd l'efficacité du nouveau rond-point prévu. Cela risque d'augmenter le trafic rue Debussy.

Sous-groupe n°3 :

- Le problème du stationnement n'est pas suffisamment pris en compte. Risque de saturation lié aux visiteurs venant en voiture / Important de maintenir un nombre de stationnements adapté aux besoins futurs.
- La tour de 10 étages crée une « exception architecturale », mais l'élévation du bâtiment permet à la fois de dégager du foncier pour le végétaliser.

Q5 - D'autres voies d'amélioration que vous jugez utiles à étudier ?

Sous-groupe n°1 :

- Renforcer la visibilité de la gare de Bruges par un portique décoré aux couleurs locales (hérons, cistudes, etc.) portant le nom « Gare de Bruges » : solution plus simple et moins chère qu'une tour de 10 étages.
- Aménager l'îlot 4 en places de stationnement d'appoint le temps que le projet évolue
- Anticiper les dimensionnements des réseaux d'assainissement de la zone à construire.
- Avenue Maryse Bastié entrante depuis Rocade ?
- Anticiper les besoins de dépollution de l'amiante et du plomb sur l'îlot 5.
- Les commerces avec la présence d'une nouvelle supérette.

Sous-groupe n°2 :

- Créer une ressourcerie qui serait utile aux étudiants
- Nécessité de garder le parking de l'îlot n°4 durant les travaux.
- Planter un commerce d'appoint.
- Créer un parking « Evergreen » végétalisé.

Sous-groupe n°3 :

- Adaptation du projet aux PMR et aux personnes âgées. Il faut plus de logements.
- Création d'un ou plusieurs parkings silos ou souterrains. Par exemple au niveau de l'îlot 3 : un parking silo végétalisé avec des commerces. »

CONCLUSION

CONCLUSION

Isabelle DESBORDES remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité des échanges. Elle affirme que l'expertise d'usage des habitants vient alimenter et enrichir le projet.

Samuel BERTHOU, remercie également l'ensemble des participants. Il rappelle les prochains rendez-vous de la concertation et les modalités d'information sur le projet disponibles en mairie de Bruges ou via le site Internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Samuel BERTHOU explique que l'ensemble des échanges et contributions seront retranscrits dans un compte-rendu qui sera publié sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TERREFORT A BRUGES

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE-RENDU DE LA BALADE URBAINE DU SAMEDI 02 OCTOBRE 2021



Organisation de la rencontre de proximité

La balade urbaine s'est déroulée de 10h à 12h le samedi 02 octobre 2021 dans le quartier de Terrefort à Bruges. Une inscription préalable était recommandée afin de participer à la balade urbaine, mais une tolérance était admise pour quelques personnes qui se sont présentées sans inscriptions.

Il y a eu 16 participants (hors élus porte-paroles du projet et techniciens de la maîtrise d'ouvrage), qui étaient principalement des habitants du quartier ou vivant à proximité de Terrefort. La balade a été conduite par :

- les élus de la ville de Bruges : **Bernadette CENDRES** Maire adjointe à l'urbanisme, l'habitat et la vie économique et **Sebastien BRINGTOWN**, Maire adjoint "cadre de vie et mobilités". Ainsi que les directrices de l'aménagement et de la communication avec **Dominique PILLON** et **Sarah HUET**.

- La Fabrique de Bordeaux Métropole avec **Samuel BERTHOU**, directeur de projet.

- le cabinet Systra Conseil & Aménagement avec **Rachid LAMRINI**, pour l'animation et le compte-rendu de la balade urbaine.

La balade urbaine était organisée en 6 étapes à travers le quartier pour aborder 6 thèmes et sites du projet urbain.



A chacune des étapes, les temps d'échanges étaient séquencés en trois temps :

i - La perception du site, les usages actuels et les attentes des habitants, participants.

ii - Le croisement avec le diagnostic de La Fabrique et des collectivités et la présentation des orientations d'aménagement.

iii - Echanges entre les participants et les maitres d'ouvrages (La Fabrique de Bordeaux Métropole et les élus de la ville de Bruges) et recueil des avis et propositions des participants.

Les participants ont reçu deux outils pour s'informer et s'exprimer sur le projet :

- **Un guide de la balade urbaine** pour s'exprimer avec 5 questions ouvertes par étapes :

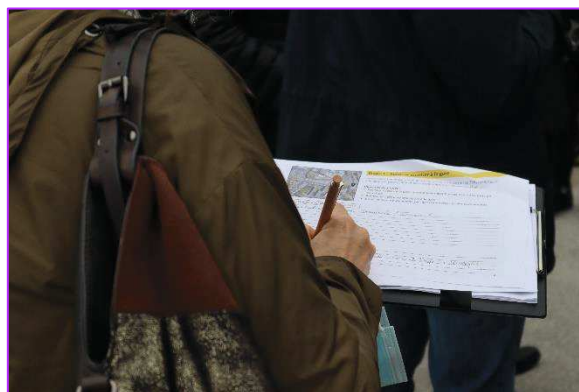
Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



- **Un carnet de visuels**, avec des illustrations : photos de référence, schémas, esquisse, pour mieux comprendre les orientations d'aménagement.



Ces visuels rappellent également les autres modalités prévues pour s'informer et s'exprimer (documents disponibles en Mairie et à Bordeaux Métropole, site internet de la participation).

Les participants ont pu s'exprimer soit par oral, soit par contribution écrite. Le guide de balade avec les contributions écrites était remis à la Fabrique de Bordeaux Métropole en fin de balade. Les participants ont été informés que leur contribution serait rendue publique et qu'un compte rendu serait diffusé.

L'organisation du présent compte-rendu reprend l'itinéraire de la balade urbaine des étapes 1 à 6. **Le compte-rendu retranscrit textuellement les contributions des participants remises par écrit et rend compte également des observations formulées à l'oral qui n'ont pas été rédigées sur les guides de balade.**

Etape 1 - Relier le quartier à la gare

Les informations clés sur l'étape et l'aménagement du parvis de gare présentées par Samuel BERTHOU, directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- La gare TRAM/TER n'est pas accessible facilement et directement depuis les principaux points d'attractions du quartier : les logements, la clinique, le centre de formation.
- Les traversées piétonnes et cyclistes ne sont pas sécurisées et confortables.
- Le parvis manque d'animation et de services, il est trop petit et peu visible.

L'objectif : Relier le quartier à la gare, faciliter et développer l'usage des transports publics et les modes doux (marche, vélo).

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Agrandir le parvis, le prolonger de l'autre côté de l'avenue Charles de Gaulle et faciliter les traversées des piétons et cyclistes.
- Prévoir la possibilité d'implanter des commerces ou équipements nécessaires pour des animations (marché, stands...).
- Faciliter les connexions avec les différents moyens de transports à la gare : déplacement de l'arrêt de bus à proximité du parvis, réflexion sur des services vélos en libre-service...



Les contributions écrites des participants à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 1 "Relier le quartier à la gare" :

- *"Tram pratique pour aller à la gare et au centre de Bordeaux".*
- *"Je prends le tram pour aller travailler. Mais j'ai changé mes habitudes, le tram est trop bondé, je prends la ligne de bus 29."*
- *" J'utilise le tram pour aller à Bordeaux." (Exprimé par 6 personnes)*
- *"Tram pour aller sur Bordeaux pour les loisirs" (Exprimé par 2 personnes)*
- *"Usage au quotidien pour les trajets domicile/ travail"*
- *"Prendre le tram pour aller à Bordeaux et à la gare Saint-Jean. Très pratique pour aller à la gare."*
- *"Depuis qu'on a le tram D, on ne vient plus à cette station."*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare".

- *"Peu rassurant le soir"*
- *"Zone à embellir, donner de l'attrait"*
- *"Peu visible, pas de possibilité d'attente. Par exemple : un café, un kiosque à journaux"*
- *"Accessible mais circulation sur trottoir et traversée piétonne compliquées"*
- *"Accès dangereux car l'appel piétons ne fonctionne pas et les voitures passent au rouge"*
- *"Suffisant"*
- *"Parvis peu pratique pour se déplacer, peu aménagé"*
- *"Le chemin qui longe la voie est très pratique mais le lieu n'est pas très sûr pour les personnes seules la nuit"*
- *"Manque de places de stationnement"*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"Créer un véritable espace de vie, adapté aux flux actuels et à venir"*
- *"Faciliter l'accès et mettre un arrêt de bus"*
- *"Prendre en compte la fluidité de la circulation. Un rond-point. Augmentation de la population et des véhicules"*
- *"Qu'il soit plus sécuritaire. Cela implique à mon sens de revoir la circulation."*
- *"Accès direct aux deux gares"*
- *"Evolution de l'offre du tram en fonction de la nouvelle population"*
- *"Il y a déjà énormément de circulation dans le quartier, on s'interroge donc sur l'augmentation de véhicules qui sera générée par les nouveaux habitants"*
- *"Réguler la circulation Avenue du Général de Gaulle"*
- *"Un parc relais pour le tram"*
- *"De l'espace, de l'ouverture"*
- *"Des horaires trams plus rapprochés, du fait qu'il y aura beaucoup plus de monde avec les nouveaux logements"*
- *"Améliorer et sécuriser les accès"*
- *"Augmenter la fréquence des trams, avec 347 nouveaux logements"*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"Le réaménagement de la circulation"*
- *"Améliorer le quartier"*
- *"Rue traversante" (depuis la gare)*
- *"Très bonne idée que l'extension du parvis de gare"*
- *"Traversée piétonnes/cycles et accès tram vers clinique Jean Villar"*
- *"Extension de la commune. La clinique. Le parc de stationnement de la CUB."*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"La sécurité et la fluidité"*
- *"Faciliter l'accès aux commerces depuis la gare de tram, pour que ces commerces travaillent"*
- *"Accessibilité TER"*
- *"La circulation en entrée et sortie de rocade rue de Terrefort"*
- *"Faciliter l'accès avec le train"*

Questions et échanges avec les participants

Une participante demande combien de personnes utilisent le TER aujourd'hui, elle a l'impression que le TER est très peu fréquenté. Un participant ajoute que depuis qu'il y a le tram, il n'y a pas beaucoup de monde qui prend le TER.

Un habitant propose de mutualiser les quais et accès du tram et du TER, il considère que l'accès actuel n'est pas simple et lisible. **Samuel BERTHOU**, la Fabrique de Bordeaux Métropole, précise que les quais et les voies TRAM/TER ne font pas partie du périmètre du projet, mais que les remarques seront remontées à Bordeaux Métropole.

Un participant suggère de réfléchir à la solution d'une passerelle ou d'un souterrain pour franchir l'avenue Charles de Gaulle, donner accès aux quais et relier la zone qui se situe au-delà des voies ferrées. Il ajoute qu'il a une réserve sur les passerelles car les ascenseurs sont souvent en panne et qu'il a une préférence pour les souterrains.

Les élus de la ville de Bruges indiquent qu'il s'agit d'une réflexion ancienne sur ce secteur, mais qu'il n'y a pas de projet opérationnel. **Samuel BERTHOU** confirme que ce franchissement n'est pas dans le périmètre du projet.

Un participant demande s'il est prévu de prolonger la piste cyclable actuelle jusqu'au centre-ville. **Sebastien BRINGTOWN** confirme que le sujet est en réflexion au sein du conseil municipal. Il ajoute que désormais, les voies cyclables sont intégrées systématiquement lors d'un réaménagement d'une voie sur la commune.

Etape 2 – Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU directeur de projet, à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- La majorité du trafic actuel sur ce carrefour est du trafic de transit qui n'est pas en lien direct avec le quartier. Les voies De Gaulle et Terrefort assurent une fonction de sortie/accès à la rocade
- Les traversées piétonnes et cyclistes ne sont pas sécurisées et difficiles.
- L'espace est principalement routier sans aucun aménagement paysager, les abords du carrefour sont traités tel que des délaissés routiers.

Les objectifs :

- Faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes.
- Marquer l'entrée de ville par un aménagement paysager.
- Garantir l'écoulement du trafic.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Deux alternatives d'aménagement du carrefour : gestion par feux ou par un rond-point. Le carrefour à feux présente l'avantage de mieux sécuriser les traversées piétonnes alors que le rond-point facilite le trafic routier de transit.
- Paysager et planter les espaces publics hors chaussée, pour embellir l'entrée de ville.

Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Prendre la rocade"*
- *"Trop bruyant"*
- *"Départ facile vers la zone Médoc par l'accès à la rocade"*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Trop chargé"*
- *"Trop petit par rapport à la circulation"*
- *"Bondé tous les soirs par des personnes qui entrent sur Bruges"*
- *"A l'abandon"*
- *"Garder les feux tricolores, pour les piétons c'est plus facile pour traverser. Quand il y a des ronds-points c'est plus difficile de traverser."*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Fluidifier la circulation"*
- *"Nécessaire mais bruyant (le réaménager). Réorganiser le rond-point"*
- *"Accès à sécuriser. Fluidifier et sécuriser pour voitures et piétons."*
- *"Réguler le trafic de transit. Fluidifier et sécuriser."*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Circulation des piétons et cyclistes"*
- *"Parvis de la gare sécurisé et carrefour préservé"*
- *"Intégration des évolutions de déplacements"*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Mettre un ralentisseur et un rond-point"*
- *"Mettre en valeur l'entrée de ville"*

Questions et échanges avec les participants

Une habitante du quartier témoigne des difficultés à sortir du quartier sur l'Avenue du Général de Gaulle, elle indique que l'avenue est totalement embouteillée aux heures de pointe du matin et du soir.

Plusieurs participants déclarent que le trafic est surtout lié aux accès avec la rocade. La majorité du trafic ne serait pas lié aux habitants du quartier ou aux visiteurs.

La quasi-totalité des participants sont unanimes sur les vitesses de circulation jugées trop excessives et la dangerosité des traversées piétonnes et cycles.

Pour deux participants, le projet doit aussi permettre de fluidifier le trafic.



Etape 3 - L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

Les informations clés sur l'étape 3, présentées par Samuel BERTHOU directeur de projet, à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- La voie est très large, avec un profil essentiellement routier.
- Les trottoirs sont en très mauvais état et régulièrement occupés par du stationnement illicite.
- Il n'y a aucun aménagement paysager et voie cyclable, et ceux existant sont très discontinus.

Les objectifs :

- Passer d'une ambiance de route à un esprit de rue et améliorer le cadre de vie, raccrocher la zone artisanale au centre-ville, lutter contre les canicules.
- Développer l'usage des modes doux (marche et vélo).
- Garantir les conditions de circulation et maintenir les accès.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Végétaliser et créer du stationnement longitudinal le long de l'avenue.
- Créer des pistes cyclables, des larges trottoirs protégés et le maintien d'une voie de circulation dans chaque sens de circulation.

Les contributions écrites à la question **" Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?"** à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

La contribution écrite à la question **" Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?"** à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"A l'abandon"*
- *"Prendre la rocade"*
- *"Trop bruyant"*
- *"Départ facile vers la zone Medoc par l'accès à la rocade"*

Les contributions écrites à la question **" Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?"** à l'étape 2 : "Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier"

- *"Bien de passer à l'univers "rue" "*
- *"Aux heures de pointe, l'avenue de Terrefort est bouchée et le bus 29 est souvent bloqué"*

Il n'y a pas eu de contribution écrite pour les questions 4 et 5.

Etape 4 – Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Le carrefour entre l'avenue Maryse Bastié et Terrefort est très dangereux
- La place du 11 Novembre est principalement occupée par la circulation et le stationnement. Peu d'utilisation du square actuellement.

Les objectifs :

- Améliorer la sécurité du carrefour.
- Améliorer le cadre de vie et créer un espace de vie convivial dans le quartier
- Résoudre les inondations du secteur

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Maintenir une seule voie de circulation automobile autour du square de la place du 11 Novembre. Créer une voie piéton cycle entre le square et l'UIMM.
- Aménager le carrefour entre Maryse Bastié et l'avenue de Terrefort avec un carrefour giratoire.



Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Impossible de contourner la place car les voitures sont garées n'importe comment"*
- *"Pas d'utilisation"*
- *"Gros problème au carrefour"*
- *"Très engorgé autour de la place. Les voitures roulent vite"*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Trop de circulation et risque d'accident au carrefour"*
- *"Point de verdure et de stationnement"*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Faire un rond-point qui ne risque pas d'être franchi sans contournement"*
- *"Conserver ce point végétal et les stationnements."*
- *"Fluidifier voire ralentir la circulation"*
- *"Résoudre ce point de trafic. Moins important que sur Terrefort."*
- *"Aménagement d'un espace végétalisé et accueillant, entretenu. Sur la base de l'existant (table de jardin), lieu de balade, de détente, de rencontre. Moins minéral, plus de vert. Moins de voitures, plus d'espaces vélos, piétons..."*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Améliorer la signalétique dans le quartier"*
- *"Rond-point"*
- *"Espace vert à préserver"*
- *"Améliorer la signalétique vers la rocade"*
- *"1 voie à sens unique"*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Faire un rond-point avec de la terre et non un petit rond-point comme préconisé"*

Questions et échanges avec les participants

Les participants ont été unanimes pour considérer que le carrefour actuel au droit de la place du 11 Novembre est accidentogène et dangereux, il est qualifié de "point noir" dans le quartier.

Les participants sont tous favorables à la proposition de remplacer le carrefour actuel par un rond-point. Toutefois, plusieurs participants émettent des réserves sur le fait que ce rond-point puisse être franchissable, tel que l'exemple présenté en photo sur le carnet de visuel.



Deux participantes indiquent que beaucoup de véhicules et notamment des poids-lourds, circulent sur cette place, elles estiment que les applications GPS favorisent ce trafic pour shunter les itinéraires principaux. Elles recommandent d'améliorer la signalétique dans le quartier pour mieux guider les conducteurs.

Etape 5 – Développer le logement et les activités

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Un fort besoin en logements pour répondre de la dynamique démographique de Bordeaux Métropole (+ 12 000 habitants par an)
- Un potentiel de développement des services, bureaux et commerces pour renforcer le pôle médical

Les objectifs :

- Offrir des logements abordables, notamment pour les jeunes et apprentis.
- Proposer des services et commerces qui répondent aux besoins des habitants et acteurs économiques.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Ilot 1 : Développement de bureaux, formation et locaux d'artisans à prix maîtrisés.
- Ilot 2 : Clinique déjà réalisée.
- Ilot 3 : Création d'un parking silo et éventuellement de commerces de proximité.
- Ilot 4 : Programmation ouverte, plutôt orientée vers le logement ;
- Ilot 5 : Un parc public bordé de 347 logements (Permis de construire obtenu) dont une résidence pour les apprentis et un foyer jeunes travailleurs avec des salles communes

Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 5 – " Développer le logement et les activités " :

- *"J'y habite"*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 5 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Quartier sinistre, en friche, peu entretenu"*
- *"Manque de commerces"*
- *"Beaucoup de logements"*
- *"Friche"*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 5 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Embellir le lieu"*
- *"Plus de commerces de proximité"*
- *"Implantation de commerces"*
- *"Prévoir du stationnement"*
- *"Implantation d'un fast-food pour les jeunes"*
- *"Création de commerces, superette, restauration, médecins"*
- *"Offre de logements et commerces"*
- *"Manque un centre commercial pour le côté alimentaire. Avec du stationnement courte durée pour pouvoir y accéder"*
- *"Commerces de première nécessité. Commerce proche et ajouter parking de courte durée"*
- *"Logements accessibles pour certaines populations"*
- *"Une supérette indispensable, avec des stationnements adaptés appropriés pour les voitures et vélos"*
- *"Docteur, primeur, boucherie"*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 5 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Un quartier qui va bouger"*
- *"Requalifier le centre-ville"*
- *"Plus de dynamisme souhaité tout en conservant "l'esprit village"*
- *"Fluidifier les accès"*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 5 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Plus de parkings "*
- *"Une salle pour les jeunes"*
- *"Le stationnement et les parkings pour les commerces"*
- *"Commerces / pépinières d'entreprises"*
- *"Stationnement pour les commerces"*

Questions et échanges avec les participants

La forme urbaine, l'architecture des futures constructions

Une participante demande quelle sera la hauteur des nouveaux bâtiments. Plusieurs participants demandent pourquoi il est prévu un immeuble de 10 étages.

Samuel BERTHOU répond que les bâtiments s'intégreront dans les hauteurs actuelles des bâtiments du quartier c'est-à-dire 4 étages (Rez-de-chaussée + 4 étages). Il y a une exception sur l'îlot n°5 avec un immeuble de 10 étages.

Bernadette CENDRES explique que le bâtiment de 10 étages est éloigné des résidences et sera situé à proximité de la gare. Cet immeuble accueillera les 90 logements pour les étudiants. Il assurera une fonction de repère, de signal, à proximité de la gare et l'entrée de ville. La hauteur du bâtiment permet de libérer plus d'espaces naturels au sol pour réduire les effets d'îlot de chaleur, l'infiltration naturelle des eaux pluviales et proposer un grand parc pour le cadre de vie. En outre, la volumétrie du bâtiment permet de regrouper plusieurs équipements et services qui seront communs aux étudiants et aux apprentis.

Un habitant déclare qu'il est pressé que les squats disparaissent et regrette que l'aménagement de l'îlot n° 5 n'ait pas été réalisé plus tôt : *"depuis le temps que c'est en friche"*.

L'activité commerciale

Un participant alerte sur les nombreux locaux commerciaux vacants dans le secteur "d'Ausone". Il estime que cette vacance est causée par le prix des loyers qui sont trop élevés. Il demande comment les collectivités pourraient soutenir l'installation des commerces dans le quartier.

Bernadette CENDRES explique que les facteurs d'implantation des commerces et la vacance ne s'expliquent pas uniquement par le montant du loyer. Elle indique que le règlement de la copropriété des immeubles fixe aussi les types de commerces qui peuvent s'implanter. Elle ajoute que la mairie comme la Métropole ne peut pas agir financièrement sur les montants des loyers commerciaux ou par des aides aux commerçants.

Deux participants ont exprimé une préférence pour l'installation de *"petits commerces"* d'une taille équivalente à ceux du centre-ville de Bruges.

A contrario, **deux participantes** ont plutôt réclamé des surfaces commerciales plus grandes, pour les personnes qui n'ont pas le permis et qui ont des difficultés à se rendre dans les grandes surfaces pour faire leurs courses.

Les logements

Plusieurs participants témoignent de la difficulté des jeunes pour trouver un logement dans la commune, et de l'inflation des prix. Deux participantes indiquent que leurs enfants sont actifs, mais qu'ils n'arrivent pas à trouver de logement à Bruges.

Etape 6 – Le plan de circulation et les stationnements

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Une forte circulation de transit dans le quartier. Un fort usage de la voiture même pour des courtes distances au sein de la commune, et une montée en puissance du vélo, de la marche et des transports en commun depuis 2017 (chiffres INSEE sur le secteur)
- Une occupation très majoritaire des espaces publics par l'automobile (circulation et stationnement).
- Peu d'aménagements sécurisés et confortables pour les piétons et cyclistes, des transports en commun peu accessibles et peu visibles.

Les objectifs :

- Mieux partager les espaces publics entre tous les moyens de déplacements.
- Améliorer le cadre de vie (désimperméabiliser, espaces verts, réduction du bruit...).

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Création d'une voie piéton/cycles directe entre la gare et la rue Maryse Bastié.
- Passage en voie verte (piéton/vélo) d'une section de la rue Maryse Bastié, entre la clinique Jean Villar et la gare.
- Mise à sens unique des voies Debussy (vers terrefort) et Maryse Bastié (vers Gabriel Fauré).

Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 6 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

- *"Stationnement de deux véhicules en semaine et utilisation du tram. Voiture très présente sur Bruges."*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 6 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

- *"Circulation intense par accès rocade"*
- *"Danger/vitesse"*
- *"La circulation va être un réel problème du fait de la rocade et des nouveaux résidents"*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 6 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

- *"Plus de stationnement"*
- *"Garder l'ilot 4 en attente, en fonction des besoins de stationnement s'il s'avérait qu'il en manque"*
- *"Fluidifier la circulation"*
- *"Augmenter le stationnement pour les résidents. Problématique place du 11 Novembre"*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 6 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

- *"Parking silo très bien, voir si tarifs préférentiels pour les résidents"*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 6 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

- *"Préserver ilot 4 pour stationnement et améliorer ce stationnement"*
- *"Augmenter l'offre de bus"*

Echanges avec les participants

Le stationnement

Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude, sur le fait que le développement des logements et du commerce vienne encore plus augmenter la pression sur le stationnement dans le quartier, alors que la situation est déjà jugée tendue.

Deux participants estiment que le stationnement est saturé depuis que la clinique a mis en place le stationnement payant sur son parking.

Samuel BERTHOU indique qu'il faut distinguer les visiteurs des résidents, et que les principes suivants sont à l'étude :

- Pour tous les ilots qui seront construits (logement ou bureaux) comme pour les résidents actuels, le stationnement doit être géré sur la parcelle. Le stationnement des visiteurs est lui imaginé sur l'espace public et dimensionné pour répondre aux besoins des bâtiments actuels et futurs.
- Le stationnement existant (100 places) sera recréé et mieux réparti dans le quartier. Les modalités de régulation de ce stationnement visiteur sont à l'étude : zone bleue pour partie ? stationnement résident pour partie ?
- La voiture n'est qu'un moyen de transport parmi d'autres. Des mesures de report sont en cours d'étude : par exemple, le promoteur de l'îlot n°1 a prévu d'offrir deux ans d'abonnement en transports en commun aux salariés pour limiter l'usage de l'automobile.
- Une nouvelle offre est envisagée en parking silo sur l'îlot n°3.

Bernadette CENDRES informe que dans le cadre de l'instruction du permis de construire du projet de l'îlot n°5, la commune a imposé plus de places de stationnement au sein du projet de construction que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) le stipule : la proximité du site avec la gare de tram aurait pu permettre au promoteur de ne pas réaliser de stationnement.

La circulation

Une participante demande où se feront les accès riverains du quartier avec les nouvelles voies réservées aux vélos et piétons.

Samuel BERTHOU confirme que l'ensemble des accès riverains des habitants seront maintenus, une gestion par bornes pourrait être envisagée par exemple. L'objectif est surtout de limiter les circulations de transit au sein du quartier et le stationnement de voitures ventouses.

Une participante exprime sa crainte que le plan de circulation crée des problèmes de circulation sur les avenues Terrefort et De Gaulle déjà très circulées.

Samuel BERTHOU explique que des simulations de trafic ont été réalisées et qu'elles confirment que le réseau routier peut absorber le trafic supplémentaire lié aux nouvelles activités et logements. Il s'agit ici de hiérarchiser les voies de circulation et de privilégier les flux de transit vers Terrefort et De Gaulle et réserver la circulation riveraine sur les autres voies du quartier.

Samuel BERTHOU ajoute que les tendances observées par l'INSEE dans la métropole et à Bruges, confirment un usage de moins en moins important de la voiture et une forte progression de la marche, du vélo et des transports en commun. Ces tendances sont à prendre en compte pour l'avenir et sur la répartition des déplacements entre les différents moyens de transport. Il précise par exemple, qu'actuellement 1/5 des Brugeais travaillent à Bruges, et la moitié d'entre eux y vont en voiture malgré la faible distance.

Conclusion

Bernadette CENDRES et Sebastien BRINGTOWN remercient les participants pour leur présence et la qualité des échanges. Ils indiquent que cet échange constructif correspond bien à l'objectif voulu par Madame Brigitte TERRAZA, de placer la démocratie citoyenne au cœur de l'action de l'équipe municipale. **Sebastien BRINGTOWN** remercie également les services de la commune et la Fabrique pour l'organisation de cette rencontre avec les habitants.

Samuel BERTHOU, remercie également l'ensemble des participants, il explique que l'expertise d'usage des habitants vient alimenter et enrichir le projet. Il rappelle les prochains rendez-vous de la concertation et les modalités d'information sur le projet disponibles en mairie de Bruges ou via le site Internet participation.bordeaux-metropole.fr. **Samuel BERTHOU** explique que l'ensemble des échanges et contributions seront retranscrites dans un compte-rendu qui sera publié sur le site participation.bordeaux-metropole.fr.

CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TERREFORT A BRUGES

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE-RENDU DE LA BALADE URBAINE DU MARDI 05 OCTOBRE 2021



Organisation de la rencontre de proximité

La balade urbaine s'est déroulée de 17h à 19h le mardi 05 octobre 2021 dans le quartier de Terrefort à Bruges. Une inscription préalable était recommandée afin de participer à la balade urbaine, mais une tolérance était admise pour quelques personnes qui se sont présentées sans inscriptions.

Il y a eu 7 participants (hors élus porte-paroles du projet et techniciens de la maîtrise d'ouvrage), qui étaient principalement des habitants du quartier ou vivant à proximité de Terrefort. La balade a été conduite par :

- les élus de la ville de Bruges : **Bernadette CENDRES** Maire adjointe à l'urbanisme, l'habitat et la vie économique et **Sebastien BRINGTOWN**, Maire adjoint "cadre de vie et mobilités". Ainsi que les directrices de l'aménagement et de la communication avec **Dominique PILON** et **Sarah HUET**.

- La Fabrique de Bordeaux Métropole avec **Samuel BERTHOU**, directeur de projet.

- le cabinet Systra Conseil & Aménagement avec **Rachid LAMRINI**, pour l'animation et le compte-rendu de la balade urbaine.

La balade urbaine était organisée en 6 étapes à travers le quartier pour aborder 6 thèmes et sites du projet urbain.



A chacune des étapes, les temps d'échanges étaient séquencés en trois temps :

i - La perception du site, les usages actuels et les attentes des habitants, participants.

ii - Le croisement avec le diagnostic de La Fabrique et des collectivités et la présentation des orientations d'aménagement.

iii - Echanges entre les participants et les maitres d'ouvrages (La Fabrique de Bordeaux Métropole et les élus de la ville de Bruges) et recueil des avis et propositions des participants.

Les participants ont reçu deux outils pour s'informer et s'exprimer sur le projet :

- **Un guide de la balade urbaine** pour s'exprimer avec 5 questions ouvertes par étapes :

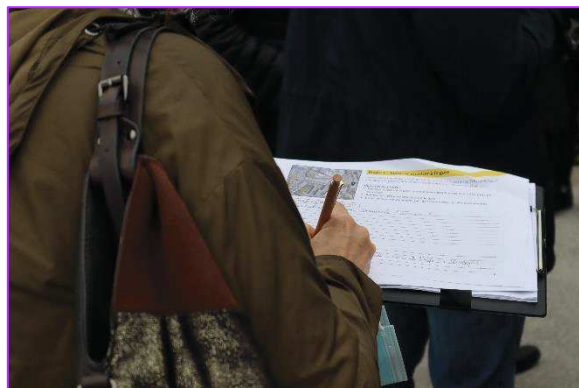
Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?

Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?

Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?

Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?

Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?



- **Un carnet de visuels**, avec des illustrations : photos de référence, schémas, esquisse, pour mieux comprendre les orientations d'aménagement.



Ces visuels rappellent également les autres modalités prévues pour s'informer et s'exprimer (documents disponibles en Mairie et à Bordeaux Métropole, site internet de la participation).

Les participants ont pu s'exprimer soit par oral, soit par contribution écrite. Le guide de balade avec les contributions écrites était remis à la Fabrique de Bordeaux Métropole en fin de balade. Les participants ont été informés que leur contribution serait rendue publique et qu'un compte rendu serait diffusé.

L'organisation du présent compte-rendu reprend l'itinéraire de la balade urbaine des étapes 1 à 6. **Le compte-rendu retranscrit textuellement les contributions des participants remises par écrit et rend compte également des observations formulées à l'oral qui n'ont pas été rédigées sur les guides de balade.**

Etape 1 - Relier le quartier à la gare

Les informations clés sur l'étape et l'aménagement du parvis de gare présentées par Samuel BERTHOU, directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

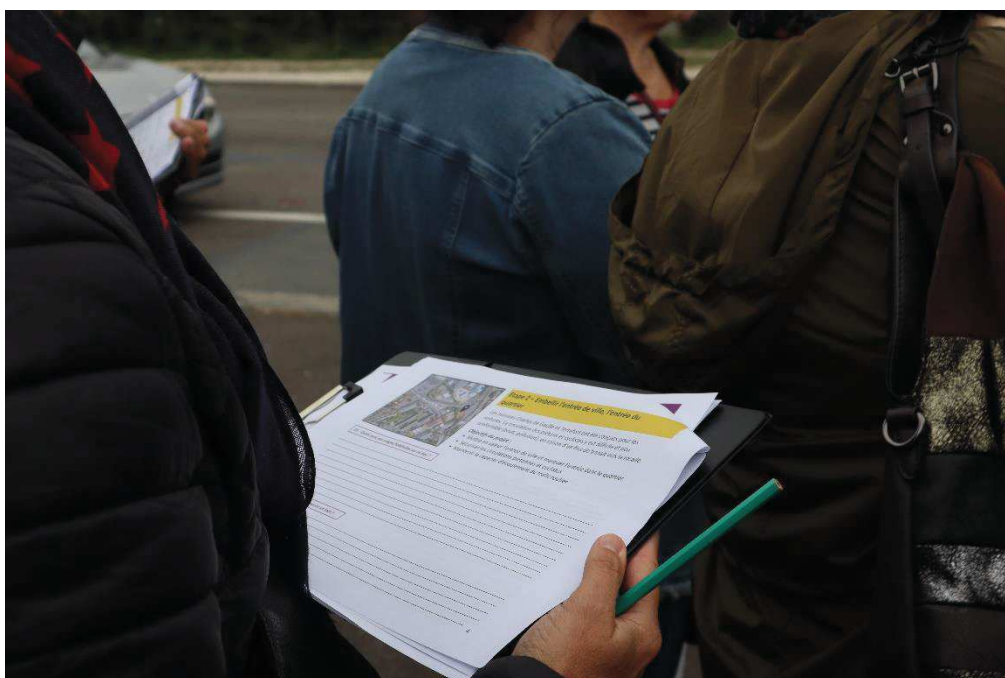
Le diagnostic :

- La gare TRAM/TER n'est pas accessible facilement et directement depuis les principaux points d'attractions du quartier : les logements, la clinique, le centre de formation.
- Les traversées piétonnes et cyclistes ne sont pas sécurisées et confortables.
- Le parvis manque d'animation et de services, il est trop petit et peu visible.

L'objectif : Relier le quartier à la gare, faciliter et développer l'usage des transports publics et les modes doux (marche, vélo).

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Agrandir le parvis, le prolonger de l'autre côté de l'avenue Charles de Gaulle et faciliter les traversées des piétons et cyclistes.
- Prévoir la possibilité d'implanter des commerces ou équipements nécessaires pour des animations (marché, stands...).
- Faciliter les connexions avec les différents moyens de transports à la gare : déplacement de l'arrêt de bus à proximité du parvis, réflexion sur des services vélos en libre-service...



Les contributions écrites des participants à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 1 "Relier le quartier à la gare" :

- *"En tant que riveraine de la rue Fleuranceau, je constate que les personnes viennent s'y stationner pour plusieurs jours, pour aller prendre le tram ou le TER, ça sert de parking relais gratuit."*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare".

- *"Parvis trop petit."*
- *"Trop minéral, il faudrait plus de végétation."*
- *"Les abris sont insuffisants sur les quais du tram et pour les vélos également."*
- *"Le chemin situé le long du tram est sale, poubelles à vider plus régulièrement."*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"La plantation de plantes mellifères pour les abeilles. Le développement de la végétation pour créer un îlot de fraîcheur."*
- *"Il manque une dépose minute, arrêt minute pour attendre ou déposer des personnes à l'arrêt de tram."*
- *"La piste cyclable n'est pas du bon côté, elle est du côté opposé au parvis. La traversée de l'avenue est très difficile."*
- *"Elargir la route (Avenue Charles de Gaulle) pour plus de fluidité."*
- *"Une vraie piste cyclable sécurisée pour les vélos, pas uniquement de la peinture au sol."*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"Effectivement d'un point de vue non Brugeais, on n'y avait pas pensé, mais le repérage depuis la gare n'est pas évident si on ne vient pas d'ici."*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 1 de la balade : "Relier le quartier à la gare"

- *"Quand on voit la situation des commerces prévus au Grand Darnal ça ne marche pas, j'ai des doutes sur la pertinence de créer des commerces et activités sur le parvis."*
- *"Je ne sais pas, mais je me questionne si le développement d'activités et d'événements est adapté sur un parvis de gare et à côté d'une voie d'accès à la rocade."*

Etape 2 – Le plan de circulation et les stationnements

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Une forte circulation de transit dans le quartier. Un fort usage de la voiture même pour des courtes distances au sein de la commune, et une montée en puissance du vélo, de la marche et des transports en commun (chiffres INSEE 2018 sur le secteur)
- Une occupation très majoritaire des espaces publics par l'automobile (circulation et stationnement).
- Peu d'aménagements sécurisés et confortables pour les piétons et cyclistes, des transports en commun peu accessibles et peu visibles.

Les objectifs :

- Mieux partager les espaces publics entre tous les moyens de déplacements.
- Améliorer le cadre de vie (désimperméabiliser, espaces verts, réduction du bruit...).

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Création d'une voie piéton/cycles directe entre la gare et la rue Maryse Bastié.
- Passage en voie verte (piéton/vélo) d'une section de la rue Maryse Bastié, entre la clinique Jean Villar et la gare.
- Mise à sens unique des voies Debussy (vers terrefort) et Maryse Bastié (vers Gabriel Fauré).

Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 2 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

|| Sans réponses

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 2 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

|| - *"Le problème est la situation du quartier vis-à-vis de la rocade, il y aura toujours beaucoup de flux."*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 2 – " Le plan de circulation et les stationnements" :

|| - *" Je représente l'association Bruges Urgence Transition : nous n'avons pas le sentiment de sécurité en vélo, il faut penser les aménagements de façon à pouvoir faire du vélo en sécurité pour les plus jeunes, en famille... Pour changer les comportements de déplacement, il est important que les jeunes puissent faire du vélo."*

- *" J'espère que le projet ne prévoit pas la mise en place des sortes de chicanes qui rendent très difficile le stationnement, on le voit sur tous les nouveaux aménagements."*

Il n'y a pas eu de réponses aux questions **" Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?"** et **" Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?** à l'étape 2 – " Le plan de circulation et les stationnements".

Echanges avec les participants

Un participant, demande s'il existe une réflexion globale à l'échelle du plan de circulation communal, car le projet aura des effets en dehors du quartier, et la gestion des flux doit être pensée à l'échelle d'un plan de circulation global.

Une participante, alerte sur le fait que les places de stationnements qui sont réalisées par les constructeurs, dans le respect des règles du PLU, ne sont pas toujours achetées par les acquéreurs des logements. Cette situation a déjà été constatée ailleurs sur la commune. Le risque est que les habitants de ces logements stationnent donc sur l'espace public et non sur la parcelle privée dédiée à cet effet.

Un participant, demande quand la loi sur le bruit sera appliquée dans la commune ?

Une participante fait remarquer que les hypothèses et tendances prises en compte (pour les taux d'usage des différents moyens de transport) peuvent s'expliquer par une population assez âgée, qui utilise moins la voiture. Elle demande si les projections prennent en compte la nouvelle typologie sociale à venir, avec des habitants plus jeunes et sans doute plus motorisés selon elle.

Samuel BERTHOU, précise qu'il s'agit de données INSEE qui datent de 2018, réalisées lors des recensements sur un échantillon de la population à Bruges. Il ajoute que les projections sur les études de circulation et de stationnement prennent en compte les créations d'activités et de logements.

Un habitant constate que le quartier et l'Avenue de Terrefort servent d'accès à la rocade, il demande pourquoi il n'est pas étudié l'aménagement d'un "rond-point géant" entre la rocade et l'avenue de Terrefort (sur les îlots 1, 2 et 3), pour que les échanges liés à la rocade ne se déroulent plus dans le cœur du quartier.

Samuel BERTHOU, répond que cet ouvrage permettrait de délester l'avenue de Terrefort du flux de transit. La différence de hauteur au niveau du pont passant sur la rocade obligerait à réaliser un ouvrage très onéreux et difficilement faisable.

Deux participantes demandent pourquoi la barrière du parking relais est fermée alors qu'il est quasiment vide ?

Samuel BERTHOU, répond que le parking relais est géré par TBM, l'exploitant du réseau de transport de la Métropole. L'accès est réservé aux abonnés du réseau de transport.

Etape 3 – Développer le logement et les activités

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Un fort besoin en logements pour répondre de la dynamique démographique de Bordeaux Métropole (+ 12 000 habitants par an)
- Un potentiel de développement des services, bureaux et commerces pour renforcer le pôle médical

Les objectifs :

- Offrir des logements abordables, notamment pour les jeunes et apprentis.
- Proposer des services et commerces qui répondent aux besoins des habitants et acteurs économiques.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Ilot 1 : Développement de bureaux, formation et locaux d'artisans à prix maîtrisés.
- Ilot 2 : Clinique déjà réalisée.
- Ilot 3 : Création d'un parking silo et éventuellement de commerces de proximité.
- Ilot 4 : Programmation ouverte, plutôt orientée vers le logement ;
- Ilot 5 : Un parc public bordé de 347 logements (Permis de construire obtenu) dont une résidence pour les apprentis et un foyer jeunes travailleurs avec des salles communes

Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 3 – " Développer le logement et les activités " :

Sans réponse

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 3 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Bruges, c'est devenu très cher, pas accessible. Nous connaissons beaucoup de jeunes ménages actifs qui ne peuvent plus se loger à Bruges."*
- *"Le fait que les logements à Bruges soient devenus chers, ça implique un changement de population, avec des ménages plus riches, qui ont des SUV, etc... socialement ça change un peu la structure sociale du quartier."*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 3 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Pourquoi les parkings sont allumés toute la nuit, surtout le hangar de la CUB ? Il faudrait penser à installer des détecteurs de présence sur les parkings pendant le chantier, c'est plus facile à installer quand c'est prévu, qu'après les travaux."*
- *"Sur l'ilot 4, il pourrait être installé une ressourcerie qui pourrait profiter aux jeunes."*
- *"Il faudrait penser aux zones pour les déménagements, surtout s'il y a une grande rotation des logements avec les jeunes. Sinon ça devient problématique, on le voit dans certains endroits de la commune."*
- *"Nous avons un pôle de formation d'excellence, il serait nécessaire de prévoir des logements pour les étudiants."*
- *"Une supérette serait nécessaire pour l'alimentaire, en appoint."*
- *"On a déjà des Auchan et Leclerc pas très loin, peut être viser un commerce de proximité, avec des produits locaux, changer des grandes enseignes."*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 3 – " Développer le logement et les activités " :

Sans réponse

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 3 – " Développer le logement et les activités " :

- *"Où va-t-on mettre les voitures stationnées actuellement sur l'ilot 4 ?"*
- *"Face à la vue de l'esquisse sur le projet de l'ilot 1 : attention à l'architecture avec beaucoup de verre, ça engendre l'utilisation intensive de la clim, par rapport à la température à l'intérieur des bâtiments, ce n'est pas recommandé du point de vue de l'environnement."*

Une participante alerte sur les bâtiments trop vitrés.

Samuel BERTHOU indique que cette image va évoluer. Une nouvelle réglementation (la « RE2020 ») va prochainement entrer en vigueur. Elle imposera la réalisation de simulations thermiques permettant d'évaluer très précisément cette question, et d'adapter la répartition entre vitres et façade pour trouver un équilibre entre l'éclairement par la lumière naturelle et le confort intérieur du bâtiment.

Etape 4 – Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- Le carrefour entre l'avenue Maryse Bastié et Terrefort est très dangereux
- La place du 11 Novembre est principalement occupée par la circulation et le stationnement. Peu d'utilisation du square actuellement.

Les objectifs :

- Améliorer la sécurité du carrefour.
- Améliorer le cadre de vie et créer un espace de vie convivial dans le quartier
- Résoudre les inondations du secteur

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Maintenir une seule voie de circulation automobile autour du square de la place du 11 Novembre. Créer une voie piéton cycle entre le square et l'UIMM.
- Aménager le carrefour entre Maryse Bastié et l'avenue de Terrefort avec un carrefour giratoire.



Les contributions écrites à la question "**Q1 - Quels sont vos usages/habitudes sur ce lieu ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *" On ne fréquente pas souvent cette place mais je vois parfois des étudiants ou des salariés y déjeuner "*

Les contributions écrites à la question "**Q2 - Comme le décririez-vous en un mot ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Le carrefour est stressant et dangereux que ce soit pour accéder ou sortir de la rocade, surtout le tourne à gauche."*

Les contributions écrites à la question "**Q3 - Qu'attendez-vous du projet sur cet espace ? Et pourquoi ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"L'aménagement de la place doit se faire en préservant l'existant, les arbres et espaces verts."*

Les contributions écrites à la question "**Q4 - Quels sont selon vous les points forts du projet sur cet espace ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"L'aménagement de la place, en lien avec les voies vertes prévues dans le quartier, permettra de renforcer les continuités écologiques et les trames vertes et bleues, qu'il faut développer à l'échelle de la commune."*
- *"Le rond-point est une bonne idée, ça sera mieux que l'aménagement existant."*

Les contributions écrites à la question "**Q5 - Quels sont selon vous les points du projet à améliorer sur cet espace ?**" à l'étape 4 – "Place du 11 Novembre : aménager un lieu de vie du quartier" :

- *"Où sera reporté le stationnement existant ?".*

Une participante demande quel sera l'avenir des locaux de Courtepaille.

Dominique PILON, Directrice de l'aménagement et des mobilités de la ville de Bruges, indique que l'ancien restaurant est en cours de vente, la commune doit rencontrer l'acquéreur prochainement, mais aucun projet n'est connu à ce stade.

Etape 5 - L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue

Les informations clés sur l'étape 5, présentées par Samuel BERTHOU directeur de projet, à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- La voie est très large, avec un profil essentiellement routier.
- Les trottoirs sont en très mauvais état et régulièrement occupés par du stationnement illicite.
- Il n'y a aucun aménagement paysager et voie cyclable, et ceux existant sont très discontinus.

Les objectifs :

- Passer d'une ambiance de route à un esprit de rue et améliorer le cadre de vie, raccrocher la zone artisanale au centre-ville, lutter contre les canicules.
- Développer l'usage des modes doux (marche et vélo).
- Garantir les conditions de circulation et maintenir les accès.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Végétaliser et créer du stationnement longitudinal le long de l'avenue.
- Créer des pistes cyclables, des larges trottoirs protégés et le maintien d'une voie de circulation dans chaque sens de circulation.

A l'étape 5, il n'y a pas eu de contribution écrite mais essentiellement des échanges oraux.

Questions et échanges avec les participants

Un habitant demande comment seront gérés les différents accès aux activités situées le long de l'avenue de Terrefort.

Samuel BERTHOU, Directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole, confirme que le projet prévoit des surlargeurs (tourne à droite/gauche) ponctuellement sur la chaussée pour accéder aux locaux situés le long de l'avenue de Terrefort. Tous les accès seront maintenus.

Une participante propose que les trottoirs soient de couleur claire pour limiter les effets des canicules et que l'usage du béton soit limité au strict nécessaire.

Samuel BERTHOU confirme que l'usage du béton sera limité au strict nécessaire. Il explique que ce revêtement reste adapté pour les personnes à mobilité réduite sur les cheminements piétons par exemple. Il ajoute que l'objectif du projet est de réduire le bilan carbone à travers le réemploi de matériaux issu de chantiers locaux, comme l'usage

potentiel de pavés par exemple. Il précise que cet objectif reste néanmoins très difficile à mettre en œuvre.

Etape 6 – Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Les informations clés sur l'étape présentées par Samuel BERTHOU directeur de projet, à la Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic :

- La majorité du trafic actuel sur ce carrefour est du trafic de transit qui n'est pas en lien direct avec le quartier. Les voies De Gaulle et Terrefort assurent une fonction de sortie/accès à la rocade
- Les traversées piétonnes et cyclistes ne sont pas sécurisées et difficiles.
- L'espace est principalement routier sans aucun aménagement paysager, les abords du carrefour sont traités tel que des délaissés routiers.

Les objectifs :

- Faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes.
- Marquer l'entrée de ville par un aménagement paysager.
- Garantir l'écoulement du trafic.

Les orientations d'aménagement à l'étude :

- Deux alternatives d'aménagement du carrefour : gestion par feux ou par un rond-point. Le carrefour à feux présente l'avantage de mieux sécuriser les traversées piétonnes alors que le rond-point facilite le trafic routier de transit.
- Paysager et planter les espaces publics hors chaussée, pour embellir l'entrée de ville.

A l'étape 6, il n'y a pas eu de contribution écrite mais essentiellement des échanges oraux.

Questions et échanges avec les participants

Un habitant préconise de mettre en place un système qui permet de réduire la vitesse de la circulation. Il cite l'exemple d'une commune qui a mis en place un feu qui reste rouge et qui passe au vert quand une voiture s'arrête au pied du feu.

Un participant considère que : *"l'avantage du carrefour à feu, c'est qu'il oblige les voitures à s'arrêter pour qu'on puisse traverser"*.

Une habitante craint que le carrefour à feux (Terrefort/De Gaulle) soit trop éloigné du parvis de la gare pour réduire suffisamment les vitesses de circulation. Elle demande s'il y a des ralentisseurs prévus.

Un habitant rappelle sa remarque sur la nécessité d'avoir une approche globale du plan de circulation à l'échelle de la commune.



CONCLUSION

Bernadette CENDRES et Sebastien BRINGTOWN remercient les participants pour leur présence et la qualité des échanges. Ils indiquent que cet échange constructif correspond bien à l'objectif voulu par Madame Brigitte TERRAZA, de placer la démocratie citoyenne au cœur de l'action de l'équipe municipale. **Sebastien BRINGTOWN** remercie également les services de la commune et la Fabrique pour l'organisation de cette rencontre avec les habitants.

Samuel BERTHOU, remercie également l'ensemble des participants, il explique que l'expertise d'usage des habitants vient alimenter et enrichir le projet. Il rappelle les prochains rendez-vous de la concertation et les modalités d'information sur le projet disponibles en mairie de Bruges ou via le site Internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Samuel BERTHOU explique que l'ensemble des échanges et contributions seront retranscrites dans un compte-rendu qui sera publié sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TERREFORT A BRUGES

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE SYNTHESE DE LA CONCERTATION DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 A L'ESPACE CULTUREL TREULON

Organisation de la réunion de synthèse de la concertation

La réunion s'est déroulée **de 18h à 20h le lundi 8 novembre 2021 à l'espace culturel Treulon** de la Ville de Bruges. Une inscription préalable était recommandée afin d'y participer.

Environ 50 participants (hors élus, porte-paroles du projet et techniciens de la maîtrise d'ouvrage) étaient présents à cette réunion. Certains d'entre eux avaient participé aux précédentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation : balades urbaines, atelier.

La réunion a été conduite par :

- **Brigitte TERRAZA**, maire de Bruges ;
- La Fabrique de Bordeaux Métropole avec **Samuel BERTHOU**, directeur de projet.
- Le cabinet Systra Conseil & Aménagement avec **Hugo ROSSET**, pour l'animation et le compte-rendu de l'atelier.

Étaient également invités à présenter leur projet :

- L'association Technowest Logement Jeunes avec son Président **Evanne JEANNE-ROSE**, gestionnaire de la future résidence à destination des jeunes.
- Le promoteur de l'îlot 1 Demathieu & Bard Immobilier avec **Vincent BOUCHET**.

Déroulé de la réunion

La réunion s'est déroulée de la façon suivante :

1. Présentation synthétique du projet
2. Premier temps d'échange avec le public
3. Rappel des modalités d'information et d'expression
4. Présentation des principaux avis et thèmes exprimés lors de la concertation
5. Témoignage de Technowest Logement et de Demathieu & Bard Immobilier
6. Deuxième temps d'échange avec le public
7. Conclusion

Le présent compte-rendu propose un résumé de la présentation du projet et une synthèse des thèmes abordés lors de la concertation. Le diaporama de présentation de la réunion est mis à disposition du public sur le site :

www.participation.bordeaux-metropole.fr

Le compte-rendu retranscrit par ailleurs les temps d'échange avec le public.

Mot d'accueil

Brigitte TERRAZA, Maire de Bruges, accueille le public et remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de synthèse de la concertation sur le projet d'aménagement du quartier Terrefort à Bruges. Madame le Maire rappelle que les

réflexions autour du quartier Terrefort sont anciennes. Elle explique que le but de la réunion est de restituer ce qui a été dit par le public lors de la concertation, notamment lors des balades urbaines et lors de l'atelier ou encore lors de réunions plus spécifiques avec des acteurs du territoire comme les habitants de la résidence de la Tour de Lassalle ou les entreprises du secteur.

Madame le Maire remercie La Fabrique de Bordeaux Métropole qui conduit le projet et le cabinet SYSTRA pour son accompagnement lors de cette concertation. Brigitte TERRAZA remercie également tous les services de la ville, en particulier la directrice de l'urbanisme, mais aussi les services de Bordeaux Métropole.

Introduction, présentation du projet et de la concertation

Hugo ROSSET, animateur, rappelle les horaires de la réunion et présente son déroulé (cf. partie introductive du compte-rendu). Il précise que la réunion sera enregistrée, avec pour seul objectif de faciliter la rédaction du compte-rendu. Hugo ROSSET termine cette introduction en demandant aux personnes présentes dans le public de lever la main si elles ont déjà participé à l'une des précédentes rencontres (balades urbaines et atelier). Il souligne que de nombreux participants présents dans la salle assistent pour la première fois à l'une des rencontres organisées lors de la concertation, avant de passer la parole à Samuel BERTHOU pour une présentation synthétique du projet.

Samuel BERTHOU, directeur de projet à la Fabrique de Bordeaux Métropole, rappelle qu'il s'agit d'un projet conduit par Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de La Fab (société publique locale), en étroite collaboration avec la Ville de Bruges. Samuel BERTHOU présente la localisation et le périmètre de projet envisagé. Il précise qu'un certain nombre d'études ont été faites en amont et ont permis d'aboutir à un diagnostic du secteur du projet.

Samuel BERTHOU partage ce diagnostic :

- Des voies de circulation voitures et le stationnement qui occupent la majorité de l'espace public ;
- Des espaces dédiés aux mobilités douces (vélo, marche...) peu nombreux et souvent mal sécurisés ;
- Des espaces publics peu végétalisés ;
- Une offre en logements et en commerces faible (friches) ;
- Un quartier bien desservi par les transports (voitures, tramway, réseau de bus).

Samuel BERTHOU présente la tendance observée ces dernières années qui témoigne d'une baisse globale de l'utilisation de la voiture (chiffres INSEE) au profit des autres modes de déplacements (transports en commun, vélos, etc.). Il souligne néanmoins la présence importante de la voiture à Bruges, avec notamment la moitié des actifs vivant à Bruges qui l'utilisent pour se rendre au travail. Samuel BERTHOU explique par ailleurs que le quartier est bien desservi en transports en commun, mais que ces derniers manquent parfois de visibilité. Il évoque notamment la situation actuelle de la gare de Bruges qui est enclavée, peu accessible et peu visible.

Samuel BERTHOU présente ensuite les objectifs du projet d'aménagement qui vise à :

- Réaménager les espaces publics pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers (végétaliser, ...)

- Faciliter, sécuriser et encourager les déplacements doux : déplacements à pied, en vélo, en transports en commun
- Développer l'activité économique et la création d'emplois (renforcement du pôle santé, nouveaux services et commerces...)
- Offrir des logements neufs abordables, notamment pour les jeunes et apprentis

Les orientations d'aménagement de l'espace public en cours d'étude pour répondre à ces objectifs sont ensuite présentées, ainsi que l'état d'avancement des différents îlots du projet et les éléments de programmation identifiés. Samuel BERTHOU présente notamment le plan de circulation envisagé, avec la proposition de mise en sens unique de la rue Bastié et de la rue Debussy et la mise en place d'une zone 30 de ces deux rues pour apaiser les circulations routières. Une voie piétons/vélos pour relier directement la place du 11 novembre à la gare est également à l'étude.

Samuel BERTHOU évoque enfin le financement du projet avec des travaux d'aménagement des espaces publics évalués à 7,4 millions d'euros HT qui débuteront dès 2024, pour un cout total du projet d'aménagement d'environ 11 M€ TTC. Ce montant ne comprend pas les investissements privés sur les bâtiments construits. Il précise que ce financement est constitué de vente de terrain (40%) et de l'autofinancement des collectivités, alimenté par une taxe sur les nouvelles constructions (60%).

1^{er} temps d'échange avec le public

Hugo ROSSET propose aux participants d'ouvrir un premier temps d'échange afin qu'ils puissent poser leurs éventuelles questions et/ou émettre des remarques.

Une habitante résidant avenue Charles De Gaulle, à proximité de la gare, souhaite connaître le calendrier des travaux et des premières démolitions. Elle craint que ces travaux ne génèrent des perturbations de circulation.

Samuel BERTHOU précise que les premiers travaux de démolition au niveau de l'îlot 5 ont déjà commencé et que les travaux de construction sur ce même îlot commenceront en début d'année 2022 et dureront minimum un an et demi. Il confirme que ces travaux généreront des flux de camions, mais qu'ils seront organisés en concertation avec la collectivité, de sorte à générer le moins de nuisance possible pour les habitants et les usagers du réseau routier. Il rappelle que Madame le Maire possède un pouvoir de police qui lui permettra de faire respecter règles de circulation et de stationnement qui seront mises en place pendant les travaux.

Un habitant de la rue Maryse Bastié, à proximité de la place du 11 novembre, craint des problèmes de stationnement sur le quartier si les places de parking actuelles situées au niveau de l'îlot 4 et sur place du 11 novembre sont supprimés, pour être aménagés en espace dédié aux piétons et aux vélos. Il se demande où pourront se garer les étudiants qui se rendent au centre de formation. Il dit par ailleurs être inquiet au sujet des problèmes de circulation qui sont déjà très présents et des problèmes de pollution qui en découlent.

Samuel BERTHOU explique que le projet prévoit de réaliser un rond-point à l'angle de la rue Terrefort, devant l'UIMM, qui permettra de fluidifier le trafic. Il précise que le plan de circulation permettra par ailleurs de hiérarchiser les circulations pour éviter que les usagers n'empruntent les petites rues pour rejoindre la rocade, grâce à la mise en place de zones 30 et à la mise à sens unique de certaines rues.

Par ailleurs, Samuel BERTHOU explique que le nombre de places actuel sera maintenu et probablement augmenté. Il précise qu'il faut accompagner les changements de pratiques en matière de déplacement et qu'une offre plus importante de stationnement aurait pour effet de promouvoir l'utilisation de la voiture et d'attirer les automobilistes sur le quartier. Il précise ainsi que le projet cherche à trouver le juste équilibre en matière d'offre de stationnement, afin de laisser de la place aux autres modes de déplacement (transports en commun, vélos, piétons). Samuel BERTHOU souligne que la question du stationnement est l'un des sujets qui a suscité le plus de remarques de la part du public pendant cette concertation. Il précise que la poursuite des études permettra d'apporter davantage de précisions sur le sujet.

Une habitante de la résidence Maryse Bastié craint qu'avec le projet l'accès à la rue Claude Debussy depuis sa résidence soit compliqué, notamment avec la mise à sens unique de la rue.

Samuel BERTHOU précise que tous les accès existants seront maintenus et que les habitants pourront rentrer et sortir de chez eux de la même manière qu'aujourd'hui et que seul le sens de circulation de la rue pourra changer.

Une habitante souhaite savoir si le projet prévoit des alignements et des restructurations des logements et terrains existants.

Samuel BERTHOU explique qu'il est envisagé de maintenir les espaces publics sur des terrains appartenant à des personnes publiques sans nécessité d'acquérir des parcelles privées, à l'exception de la rue Debussy qui est une rue privée mais comprise comme publique par les usagers du quartier.

Une employée de l'UIMM et future habitante de Bruges souhaite savoir à quel moment est prévu la construction du rond-point de la place du 11 novembre.

Samuel BERTHOU précise que les travaux devraient commencer en 2024 et que le réaménagement du carrefour sera a priori l'un des premiers aménagements à réaliser. Le phasage détaillé des travaux fait partie des études qu'il reste à mener.

Un habitant se questionne sur les conditions d'accès à la rue Maryse Bastié depuis l'avenue Terrefort. Il se demande comment fonctionnera ce carrefour avec la mise à sens unique de la rue Maryse Bastié. Il demande par ailleurs si une zone de stationnement à proximité de la gare est prévue et si des parkings en silo sont envisagés.

Samuel BERTHOU explique qu'un bureau d'études spécialisé en mobilité a modélisé tous les flux de circulation. Il affirme que l'objectif des aménagements n'est pas de créer des bouchons, mais bien au contraire de fluidifier la circulation sur le quartier, tout en trouvant un équilibre entre les voitures et les mobilités douces (piétons-vélos). Samuel BERTHOU précise à cet égard que des traversées surélevées pour les piétons seront mises en place sur l'avenue Terrefort de façon à ralentir la vitesse des automobilistes. Un parking silo est bien à l'étude sur l'îlot n°3 du périmètre.

Une habitante de la Tour de Lassalle souhaite savoir si l'ambition du projet sur le secteur est de créer un micro-centralité en termes de commerces et de services et s'il y a une volonté de maîtriser le type de commerces.

Samuel BERTHOU explique que des commerces sont prévus sur le quartier, surtout en pied d'immeubles et à proximité de la gare pour faire du quartier un véritable lieu de vie où l'on puisse se sentir en sécurité à toute heure. Il précise par ailleurs qu'un certain nombre d'équipements (prises électriques, arrivée d'eau) sont prévus sur la future place devant le parvis de la gare pour que la commune puisse organiser des événements de type brocante ou marché.

Brigitte TERRAZA, Maire de Bruges, explique qu'une attention toute particulière sera donnée pour contrôler le type de commerces qui s'implanteront sur le quartier pour revitaliser le quartier (commerce de bouche, etc.). Brigitte TERRAZA précise que la mairie veillera à ne pas créer de concurrence entre les commerces du quartier Terrefort et ceux du centre-ville.

Présentation des modalités d'information et d'expression et des principaux thèmes abordés lors de la concertation

NB : les principaux thèmes abordés figurent dans le diaporama de présentation de la réunion mis à disposition du public

Après un bref rappel des modalités d'information et d'expression mis à disposition du public lors de la concertation, **Samuel BERTHOU** propose au public de s'exprimer sur la méthode de concertation. Le public n'a pas souhaité répondre.

Samuel BERTHOU présente alors aux participants les principaux thèmes abordés par le public lors de la concertation pour que chacun dispose d'une vision générale des avis et suggestions :

- La circulation et le stationnement
- L'activité commerciale et le logement
- La gare Tram/TER
- Le cadre de vie et l'entrée de ville

Pour chacun de ces thèmes, Samuel BERTHOU présente les avis formulés par le public, ainsi que les propositions qui ont pu être formulées par les participants à la concertation.

À la suite de cette présentation, **une habitante** s'étonne que l'accès peu lisible de la gare ait été un sujet abordé par le public lors de cette concertation.

Samuel BERTHOU confirme que la question de la lisibilité de l'accès à la gare a bien été mis en avant par plusieurs participants. Il précise que cette remarque émane surtout de participants n'habitant pas Bruges et que ce manque de lisibilité est notamment dû à l'absence de bâtiments ou de numéros de rue visibles à proximité directe de cette gare.

Témoignages

Samuel BERTHOU propose de passer la parole à deux invités permettant d'apporter des premiers éléments de réponse concrets aux principaux thèmes abordés par le public :

- L'architecture et un exemple de gestion du stationnement sur les îlots : Demathieu & Bard, promoteur de l'îlot n°1
- L'offre de logements pour les jeunes et les services proposés (mobilité, salles communes, ...) : Techno ouest Logement

Témoignage de Technowest Logement Jeunes

Evanne JEANNE-ROSE, président de l'association Technowest Logement Jeunes, présente le projet de résidence universitaire et de foyer pour les jeunes travailleurs prévu sur l'îlot 5. Il précise que son association est membre de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNAJ) qui permet de loger environ 90 000 jeunes chaque année sur l'ensemble du territoire national et de leur proposer un accompagnement socio-éducatif individualisé.

Evanne JEANNE-ROSE précise que le projet vise à apporter une réponse au problème de logement des apprentis et des étudiants et que son association a vocation à intervenir en tant que gestionnaire et non en tant que promoteur du bâtiment. Il explique que l'ambition du projet est d'ouvrir la résidence et le foyer sur le quartier à travers des animations qui pourront être déployées dans les espaces communs de l'îlot 5.

Evanne JEANNE-ROSE présente les spécificités de la résidence universitaire avec les 5 premiers étages qui seront occupés par le foyer de jeunes travailleurs, les étages supérieurs qui seront réservés pour les étudiants et apprentis, et des espaces mutualisés pour les jeunes travailleurs et les étudiants (laverie, cafétéria, cuisine, etc.). Un accompagnement social est également prévu.

Une commission d'attribution des logements se réunira avec les partenaires du territoire. Son objectif sera de faire en sorte de garder une mixité au niveau des occupants pour avoir un équilibre entre les jeunes travailleurs en contrat stable ou précaire, les étudiants, les alternants, etc. **Evanne JEANNE-ROSE** souligne par ailleurs que tous les acteurs du territoire, dont la mairie de Bruges sont invités à siéger au sein du Conseil d'administration de la résidence et du foyer.

Evanne JEANNE-ROSE dit être heureux que cette résidence et ce foyer s'implantent sur le territoire de Bruges et invite le public à poser ses questions sur le projet.

Une habitante souhaite savoir s'il y aura une partie des appartements qui sera réservée aux jeunes qui sont en transit comme c'est le cas pour ceux de la Maison des apprentis qui viennent souvent pour une semaine de stage à Bruges puis repartent.

Evanne JEANNE-ROSE présente les deux solutions étudiées. La première consiste à louer des chambres dans un logement de type T3 ou T4 à la semaine, ce qui permet aux occupants d'y rester le week-end. La deuxième solution étudiée consiste à mettre en place un système de roulement des alternants.

Samuel BERTHOU souhaite connaître quel type d'accompagnement en matière de mobilités sera mis à disposition des occupants de la résidence et du foyer.

Evanne JEANNE-ROSE précise que la part des résidents de ce type de logement qui possèdent une voiture individuelle est d'environ 15% et qu'il est donc important que ce genre de programme s'insère dans des espaces où le réseau de transport en commune est fléché et structurant, ce qui est particulièrement le cas à Bruges. Evanne JEANNE-ROSE souligne que l'emplacement de la résidence universitaire et du foyer jeunes travailleurs est à ce titre idéal. Evanne JEANNE-ROSE cite en parallèle l'exemple d'une résidence universitaire à Mérignac qui dispose d'une maison des vélos et des mobilités alternatives pour équiper les jeunes et leur faire découvrir la pratique du vélo.

Un habitant souhaite savoir combien de place de parking sont prévues pour ce bâtiment de 10 étages.

Evanne JEANNE-ROSE répond qu'il n'y aura pas de place de parkings dédiées aux résidents, pour la simple et bonne raison que la voiture n'est pas leur mode de déplacement

privilegié. Evanne JEANNE-ROSE cite notamment l'exemple d'une résidence similaire à Mérignac où les places de stationnement prévues ne sont pas utilisées et qui ont par conséquent été réservées pour d'autres usages (ateliers, etc.). Il estime que le plus important est de prévoir des emplacements pour les deux roues, vélos et trottinettes.

Brigitte TERRAZA, maire de Bruges, remercie Technowest Logement Jeunes et se réjouit de travailler avec cette association. Au sujet du développement des mobilités douces, elle souligne la création prochaine d'une Maison du vélo à Bruges qui sera financée à 50% par la Métropole.

Evanne JEANNE-ROSE clôture son intervention en invitant le public à participer à des visites de résidences similaires organisées par Technowest Logement Jeunes.

Témoignage de Demathieu & Bard Immobilier

Vincent BOUCHET de Demathieu & Bard Immobilier présente au public le programme de construction prévu sur l'îlot 1 qui a vocation à accueillir des entreprises. Il explique les partis prix architecturaux retenus : un programme dans l'esprit d'une cité artisanale, des bâtiments avec uniquement 2 étages, des grandes percées entre les constructions pour créer plusieurs îlots qui donneront sur un jardin central.

Vincent BOUCHET souligne que le programme a vocation à refléter l'identité de Bruges, notamment grâce à l'utilisation de matériaux représentatifs du paysage et du tissu urbain avoisinants.

Il explique par ailleurs qu'une enquête a été menée auprès des entreprises du territoire pour aider à définir les usages à développer sur le site de l'îlot 1. A ce titre, **Vincent BOUCHET** explique que plusieurs demandes ont été formulées puis intégrées dans le programme : la création de locaux d'activité pour les artisans, la construction de laboratoires pour renforcer les synergies avec la clinique Jean VILLAR, l'installation d'un pôle de formation et des bureaux.

Pour créer du lien entre chaque entité du programme, **Vincent BOUCHET** explique qu'un jardin central fortement végétalisé est prévu, d'une superficie équivalente à la place Saint-Pierre à Bordeaux. Il précise que ce jardin sera en « pleine terre » et permettra ainsi de déminéraliser le site.

Vincent BOUCHET souligne ensuite que le projet cherche à proposer des solutions durables en termes de mobilités. 190 places de stationnements sont prévues pour répondre aux besoins des salariés, ainsi que des locaux pour les vélos qui seront deux fois plus conséquents que ce qui est demandé dans le PLU. Ces derniers seront équipés de stations de gonflage et de réparation. Il annonce aussi que des vélos à assistance électrique seront mis à disposition des salariés avec un financement des abonnements des vélos assuré par Demathieu & Bard Immobilier la première année.

Vincent BOUCHET termine sa présentation et invite le public à poser ses questions.

Un habitant estime que le projet est très bien mais se demande comment se fera l'accès à cette zone située juste au niveau de la sortie n°6 de la rocade et quelles sont les garanties en termes de sécurité. Il redoute en effet des accidents.

Samuel BERTHOU précise qu'il reviendra à la Fabrique de Bordeaux Métropole de conduire l'aménagement des espaces publics et que Demathieu & Bard Immobilier aura la charge de la construction du bâti. Il explique que les aménagements prévus dans le cadre

du projet permettront d'apaiser la circulation sur l'avenue Terrefort et mentionne notamment la création d'un premier rond-point au niveau de l'accès à la rocade qui obligera les usagers à ralentir et qui aura également pour effet de fluidifier la circulation en complément du second rond-point envisagé au droit de la place du 11 Novembre. **Samuel BERTHOU** rajoute que le partage de la voirie sur l'avenue Terrefort sera plus équitable. La largeur de la chaussée pour les voitures sera plus étroite. Les voies de circulation pour les voitures seront par ailleurs bordées de stationnements, et les passages piétons seront surélevés ce qui incitera à plus de vigilance de la part des usagers.

Une habitante réagit sur ce point et donne l'exemple de la sortie n°10 de la rocade à Mérignac où une piste cyclable traversante a été installée et a permis de renforcer la vigilance des automobilistes.

Vincent BOUCHET apporte ensuite un complément par rapport à l'accès aux bâtiments de l'îlot n°1 en précisant qu'une voie d'accès privée pour les véhicules sera créée au nord de l'îlot.

2ème temps d'échange avec le public

Hugo ROSSET invite les participants à poser leurs questions ou à faire part de leurs remarques avant de conclure la réunion.

Un habitant salue le projet qui va permettre au quartier d'évoluer dans le bon sens et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il trouve également intéressant la volonté de développer la mixité des usages (logements, entreprises, artisanat, commerces, etc.).

Une habitante, résidant avenue Charles De Gaulle, demande si un linéaire commercial est prévu le long de l'avenue Charles De Gaulle. Elle fait part de son sentiment d'insécurité sur cet axe, en rentrant le soir à pied ou à vélo.

Samuel BERTHOU confirme que l'îlot 5 englobe l'avenue Charles De Gaulle pour une bonne partie et qu'un linéaire commercial est bien prévu le long de cet axe, avec la présence également de place de stationnement pour faciliter l'accès à ces commerces.

Un futur habitant souhaite savoir si le parc qui traversera l'îlot 5 sera géré par la commune ou par Bordeaux Métropole ou si son entretien sera à la charge de la copropriété.

Brigitte TERRAZA précise que l'entretien sera financé par la commune de Bruges et sera géré par la Métropole.

CONCLUSION

Samuel BERTHOU remercie l'ensemble des participants à la réunion et souligne l'importance d'avoir le retour du public sur le projet. Il explique que la concertation n'est que le début d'un processus qui se situe très en amont, au stade des études et que celles-ci vont se poursuivre. Samuel BERTHOU rappelle que la concertation est ouverte jusqu'au 10 novembre au soir et que le public a encore la possibilité de s'exprimer sur le site de la participation de Bordeaux Métropole ou dans les différents registres mis à disposition.

Samuel BERTHOU décrit les prochaines étapes à venir qui consistent dans un premier temps à analyser l'ensemble des questions et contributions formulées par le public et à rédiger un bilan de la concertation. Ce bilan sera présenté aux élus du Conseil Métropolitain en début d'année 2022, afin qu'ils prennent une décision sur la poursuite du projet. En cas de décision favorable, les études techniques reprendront à l'été 2022, ce qui devrait permettre d'apporter des réponses très précises aux questions soulevées par le public lors de la concertation. Samuel BERTHOU donne ensuite la parole à Madame le Maire de Bruges pour conclure la réunion.

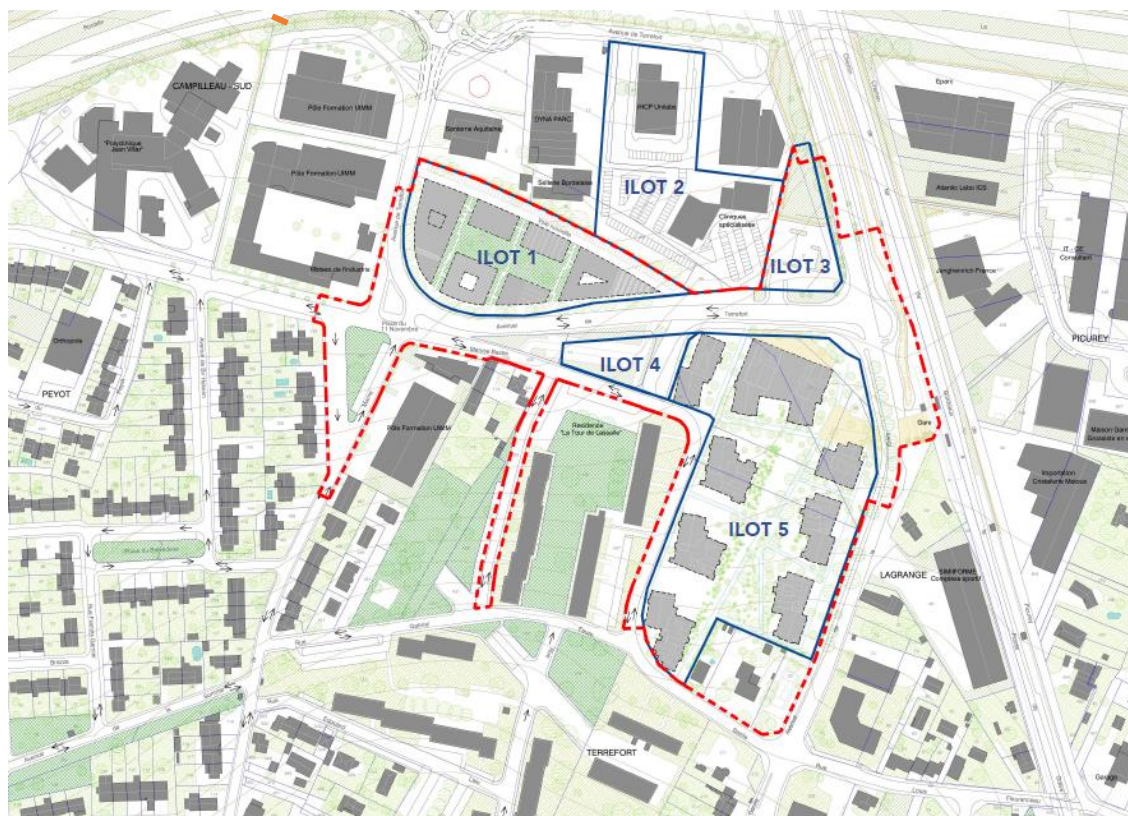
Brigitte TERRAZA remercie La Fabrique de Bordeaux Métropole pour la conduite de ce processus de concertation. Elle souligne que la concertation a permis de mettre en lumière le devenir du quartier de Terrefort qui a vocation à se transformer en un beau quartier, riche par sa diversité avec des logements, des commerces, des entreprises et avec une meilleure offre dans le domaine des mobilités. Brigitte TERRAZA précise avoir bien noté l'ensemble des remarques émises pendant cette concertation. Elle rappelle l'importance de la participation qui est un des piliers de son action.

Brigitte TERRAZA note par ailleurs les interrogations au sujet du stationnement. Elle propose de reprendre les réunions de quartier en mettant ce sujet à l'ordre du jour pour en débattre avec les habitants. Elle précise que pour le quartier de Terrefort, l'objectif sera de trouver le bon équilibre pour répondre au besoin de stationnement tout en développant les mobilités douces.

Brigitte TERRAZA rappelle ensuite que le travail continue et que le projet va s'enrichir des contributions émises lors de la concertation. Elle souligne par ailleurs que la ville sera très vigilante vis-à-vis de l'organisation des travaux et qu'elle n'hésitera pas à faire usage de son droit de police en cas de problème.

Brigitte TERRAZA remercie enfin l'ensemble des participants et les invite à poursuivre les échanges autour du pot de clôture organisé par la ville de Bruges.

ANNEXE N°2 : PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT BRUGES TERREFORT



Périmètre de l'opération

